
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-troisième séance – Mercredi 15 novembre 2000, à 17 h

Présidence de M. Bernard Paillard, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. André Hediger, Pierre Muller*, conseillers administratifs, *MM. Pierre de Freudenreich, François Henry, M^{me} Liliane Johner, M. Sami Kanaan, M^{mes} Virginie Keller Lopez, Michèle Künzler, MM. Jean-Pierre Oberholzer, Jean-Charles Rielle, Damien Sidler, M^{me} Evelyne Strubin et M. René Winet.*

Assistent à la séance: *M. Alain Vaissade*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, et *M. Christian Ferrazino*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 2 novembre 2000, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 14 novembre et mercredi 15 novembre 2000, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Nous commençons par la lecture d'une lettre des Partis radical, libéral et démocrate-chrétien, qui m'est adressée et qui concerne les questions orales qui ont été posées lors de la séance d'hier soir. Je demande à M^{me} Bobillier de bien vouloir nous donner lecture de ce texte.

Lecture de la lettre:

Genève, le 14 novembre 2000

Concerne: questions orales du 14 novembre 2000

Monsieur le président,

Nous tenons par la présente à protester de la manière la plus énergique contre le non-respect de l'article 62 du règlement du Conseil municipal lors de la séance précitée.

Nous ne pouvons accepter qu'un conseiller municipal ait utilisé son temps de parole pour se lancer dans une interpellation concernant une votation cantonale et qu'il lui ait été possible de répliquer au magistrat concerné. Par ailleurs, tant le ton de cette intervention agressive à l'égard de plusieurs groupes politiques du Conseil municipal que sa durée dépassant de loin ce qui est admissible nous imposent de vous demander ainsi qu'au bureau de bien vouloir à l'avenir faire respecter le règlement comme c'est votre devoir.

Nous demandons que cette lettre soit lue au début de notre prochaine séance afin qu'elle puisse figurer au *Mémorial*.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de notre considération distinguée.

Robert Pattaroni

Jean-Pierre Oberholzer

Bernard Lescaze

Le président. Le bureau en prend acte et nous passons à la suite.

Je dois malheureusement vous annoncer tout d'abord le décès de M^{me} Jacqueline Jacquiard survenu le 18 octobre dernier. M^{me} Jacquiard a été conseillère municipale et a siégé parmi nous de 1975 à 1991. Je prie donc notre assemblée de se lever pour une minute de silence en signe de deuil.

(L'assemblée se lève et observe une minute de silence.)

J'aimerais à présent vous informer d'un autre élément: l'élection à laquelle nous avons procédé hier en vue de remplacer un membre socialiste au conseil de la Fondetec (Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique) est invalide. En effet, la personne élue, M. Angel Carrillo, n'est pas domiciliée en ville de Genève comme l'exige l'article 131, lettre C, du règlement du Conseil municipal. Nous procéderons à une nouvelle élection lors de nos séances des 5 et 6 décembre.

J'ai une autre information à vous transmettre concernant le remplacement de M. Jean-Charles Rielle: M. Jean-Louis Fazio ne pourra pas prêter serment ce soir, car il a été opéré de l'appendicite la nuit dernière.

Nous passons maintenant au troisième débat sur le rapport PR-50 A, puis nous débattons de la motion N° 130 et de la résolution N° 30 dont les clauses d'urgence ont été acceptées hier.

3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner les comptes rendus administratif et financier de l'exercice 1999 (PR-50 A)¹.

Troisième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté N° 12 est accepté à la majorité (quelques oppositions des libéraux).

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté I est accepté sans opposition (abstention du Parti libéral).

¹ Rapport, 2035.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté sans opposition (abstention du Parti libéral et de quelques démocrates-chrétiens).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ N° 12

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de la commission des finances,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 600 000 francs pour l'exercice 2000 destiné à restituer au personnel des institutions subventionnées de la petite enfance la contribution de solidarité qu'il a versée au cours de l'exercice 1999.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 600 000 francs.

Art. 3. – La couverture définitive de ce crédit sera assurée par des plus-values escomptées au niveau des revenus de la Ville de Genève ou par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à la charge du compte de fonctionnement de l'exercice 2000 de la Ville de Genève.

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du présent rapport;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 62 232 629,32 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres d), e) et f), et 75, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 1999 est approuvé pour les montants suivants:

– revenus 875 119 644,85 francs sous déduction des imputations internes de 75 689 462,71 francs, soit net	Fr. 799 430 182,14
– charges 847 565 630,66 francs, sous déduction des imputations internes de 75 689 462,71 francs, soit net	<u>Fr. 771 876 167,95</u>
– Excédent de revenus	Fr. 27 554 014,19

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

Art. 2. – Compte d'investissements

Le compte d'investissements 1999 est approuvé pour les montants suivants:

a) patrimoine administratif	
– dépenses	Fr. 64 893 673,45
– recettes	<u>Fr. 4 801 515,63</u>
– investissements nets	Fr. 60 092 157,82
b) patrimoine financier	
– dépenses	Fr. 10 818 924,27
– recettes	<u>Fr. 448 262,45</u>
– investissements nets	Fr. 10 370 661,82

c) total	
– dépenses	Fr. 75 712 597,72
– recettes	Fr. 5 249 778,08
– investissements nets	Fr. 70 462 819,64

Art. 3. – Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

a) patrimoine administratif	
– investissements nets	Fr. 60 092 157,82
– amortissements	Fr. 63 781 765,94
– excédent de revenus de fonctionnement	Fr. 27 554 014,19
– autofinancement	Fr. 91 335 780,13
– excédent de financement	Fr. 31 243 622,31
b) patrimoine financier	
– investissements nets	Fr. 10 370 661,82
– amortissements	Fr. 287 053,68
– insuffisance de financement	Fr. 10 083 608,14
c) total	
– investissements nets	Fr. 70 462 819,64
– amortissements	Fr. 64 068 819,62
– excédent de revenus de fonctionnement	Fr. 27 554 014,19
– autofinancement	Fr. 91 622 833,81
– excédent de financement	Fr. 21 160 014,17

Art. 4. – Variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit 27 554 014,19 francs, est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus de fonctionnement.

Art. 5. – Bilan

Le bilan au 31 décembre 1999 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2 155 346 638,33 francs.

Les arrêtés deviennent définitifs.

4. Motion de MM. Paul Oberson, Jean-Pascal Perler, Jacques François, Jacques Mino, François Sottas, Daniel Künzi, Roman Juon, M^{mes} Sandrine Salerno et Eustacia Cortorreal: «Favorisons les échanges entre municipalités sur la problématique de la démocratie locale et de la participation politique» (M-130)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- en premier lieu, la tradition d'ouverture et de coopération internationale de la Ville de Genève et son engagement toujours plus important dans le cadre des échanges politiques et culturels entre municipalités, qui ont pris récemment la forme, notamment, des rencontres mondiales pour l'Habitat II (Istanbul, juin 1996), de la Déclaration de Barcelone (octobre 1998) et, en particulier, des engagements pris au cours du Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté (Genève, juin 2000);
- en second lieu, l'importance croissante que revêt la problématique de la participation politique et de la démocratie locale dans notre ville, comme dans les municipalités d'Europe et d'autres continents;
- en troisième lieu, l'importance de favoriser les échanges sur les différentes formes contemporaines de démocratie locale et de participation citoyenne, non seulement afin de partager notre longue expérience démocratique, issue de notre système de démocratie directe et de notre mode spécifique de représentation politique, mais également afin d'apprendre des expériences menées dans d'autres contextes;
- en quatrième lieu, l'accueil favorable donné, le 25 juin 2000 lors d'une rencontre informelle, par MM. les conseillers administratifs Alain Vaissade et Manuel Tornare, à l'invitation de M. Miguel Rossetto, vice-gouverneur de l'Etat du Rio Grande do Sul (Brésil), à se rendre à Porto Alegre (capitale de l'Etat), notamment pour s'y faire présenter les dispositions démocratiques novatrices mises en œuvre dans le cadre du «budget participatif», expérience pilote se déroulant à Porto Alegre et permettant de faire participer directement la population à la gestion municipale,

le Conseil municipal propose:

- d'examiner rapidement la possibilité d'envoyer une délégation du Conseil municipal à Porto Alegre; à cet effet, il pourrait se révéler opportun de faire coïncider le voyage de cette délégation avec la tenue du Forum social mondial, qui se tiendra dans la ville de Porto Alegre, du 25 au 30 janvier 2001, afin

¹ Urgence acceptée, 2130.

non seulement de souligner l'attachement du Conseil municipal de la Ville de Genève aux dimensions sociales et démocratiques internationales, mais également de prendre une part active dans les débats, mettant en présence des délégations du monde entier, sur les méfaits et implications locales de la mondialisation économique et financière. De plus, le Forum social mondial offrirait une occasion unique de pouvoir nouer des relations privilégiées avec un grand nombre d'élus parlementaires ou municipaux provenant de diverses régions du monde;

- de favoriser dans la durée les échanges et la coopération entre la Ville de Genève et d'autres municipalités sur la culture démocratique dans différents contextes socioculturels, afin de contribuer à l'échange concret d'expériences sur les implications en matière de participation politique des types de systèmes représentatifs, participatifs, de démocratie directe ou semi-directe, ainsi que d'indépendance du politique face à l'économie. Pour être effective, cette démarche de dialogue et d'échange sera menée conjointement avec des représentants des sociétés civiles respectives.

M. Jacques Mino (AdG/SI). A lire la presse, la motion N° 130 nous propose un rêve, celui d'aller siéger au soleil du Brésil. Mais ce n'est pas ce que propose la motion. La motion en question propose d'envoyer une délégation au Forum social mondial qui se tiendra à fin janvier à Porto Alegre. Le but de la motion n'est évidemment pas d'envoyer au Club Méditerranée gratuitement un certain nombre d'entre nous. Si délégation il y a, il est bien clair que les personnes qui en feront partie payeront leur voyage. Il ne s'agit pas non plus d'aller bronzer et, bien que le Brésil compte quelques milliers de kilomètres de plage, l'endroit est mal choisi, puisque Porto Alegre n'a pas de plage.

Cette motion vise deux buts. Le premier est de répondre à une invitation de nos collègues de Porto Alegre à participer à ce Forum social, qui a de l'intérêt pour nous, puisque cette ville de Porto Alegre pratique depuis douze ans ce que ses représentants appellent le «budget participatif», la «démocratie participative», qui rejoint partiellement ce que nous essayons de développer lorsque nous parlons de «démocratie de quartier». Nous savons beaucoup de choses, nous avons une démocratie très fine qui fonctionne, mais il y a d'autres lieux dans ce bas monde, un peu comme Porto Alegre, qui savent davantage que nous mobiliser les habitants et il s'agit de partager nos savoirs. Le Forum social mondial nous permettra non seulement de voir comment Porto Alegre a travaillé ces douze années sur cette question, mais également de rencontrer d'autres villes, car ce problème mobilise aussi des villes d'Afrique du Sud, d'Italie ou de France et il s'agit aussi de pouvoir contacter ces villes de manière à avancer ensemble par rapport à cette problématique.

Qu'avons-nous à apprendre de ce forum? Comment réduire la distance entre nous et les citoyens qui nous élisent. Comment rendre des responsabilités, à la base, à des concitoyens qui se désintéressent de la politique. Comment intégrer dans le processus démocratique ceux qui en sont exclus, les étrangers, les réfugiés et les sans-statut. Comment lutter contre l'abstentionnisme. Comment mener des débats sur la représentativité, la légitimité, les formes et les structures associatives que nous avons de la peine à structurer et à articuler avec notre travail. C'est pourquoi nous proposons le renvoi de cette motion au Conseil administratif pour étude.

M. Roman Juon (S). Cette motion proposée récemment par nos collègues et que j'ai signée tombe vraiment bien, car ce que nous pouvons appeler le dossier de la démocratie de quartier, de la démocratie participative et de la démocratie de proximité rejoint ce que le Parti socialiste et l'Alternative, parce que nous n'avons jamais été les seuls à lutter pour ce sujet, nous n'en avons été que le moteur, sans plus, demandaient depuis bien avant 1979; cela ne date donc pas d'hier.

Nous avons eu, en 1991 et en 1995, avec l'Alternative, des états généraux de la démocratie locale qui ont abouti à ce que le Conseil municipal vote deux crédits de 80 000 francs pour mandater deux spécialistes, qui sont M. Alain Simonin, professeur à l'Institut d'études sociales, et M. Dominique Joye, chercheur à l'Institut de recherche sur l'environnement construit à Lausanne. Ces documents sont dans les tiroirs du Conseil administratif – en fait, ce sont les Conseils administratifs précédents qui avaient eu à traiter de cela – et ils n'ont jamais pu en ressortir. En effet, bien qu'un des, ou des conseillères ou conseillers administratifs – je ne veux pas critiquer les absents – aient mandaté et engagé une personne pour travailler sur ce dossier, rien n'a été fait. Cette personne n'a pas eu la capacité ou la volonté – je ne sais pas ce qui s'est passé – de terminer son travail et le dossier est resté au point zéro. C'est très décevant, ce d'autant plus que le Conseil municipal a payé pour ces recherches et qu'une impressionnante quantité de documents sont à disposition. Nous, Parti socialiste, avons également compulsé et classé tous les travaux qui ont été faits en particulier dans le cadre – comme je l'ai dit tout à l'heure – des états généraux de la démocratie et nous sommes évidemment tous déçus. Mais rien ne s'est arrêté, heureusement, la population, nos élus et ceux qui ne sont pas, nos électeurs et électrices, ainsi que ceux qui ne peuvent pas voter, les étrangers, n'ont pas attendu la Ville de Genève pour se réunir et s'organiser comme dans le cadre de la Jonction avec le Conseil de la Jonction, cela même s'il est provisoirement tombé en panne, faute d'aide et de soutien de l'ancien Conseil administratif.

Les associations se débrouillent et s'organisent. On ne peut pas dire que la ville de Genève soit au point zéro dans ce domaine de la démocratie locale; je

dirais même qu'elle a une certaine avance, en tout cas sur le plan romand. Je trouve que cette motion lancée par nos camarades, que nous soutenons, va nous permettre de réfléchir à Genève au problème de l'intégration des étrangers, parce que nous sommes très en retard dans ce domaine. Cette motion nous permettra aussi d'encourager le Conseil administratif, entre autres les deux magistrats responsables du social et des travaux, qui organisent beaucoup de séances de consultation et de concertation avec les habitants, les associations, les associations de parents d'élèves, les associations de quartier. Cette motion sera également un signe d'encouragement pour les maisons de quartier, qui font un énorme travail depuis bien des années; qu'elles en soient remerciées et nous les soutiendrons par le biais de cet objet.

En conclusion, il est clair que nous ne pouvons qu'adhérer pleinement à cette motion. Je crois que si nous pouvions envoyer une délégation à Porto Alegre au mois de février, comme cela est suggéré dans la motion, cela serait aussi le signe, pour ces habitants qui se sont organisés, de notre intérêt, voire de notre passion pour leurs travaux. Le film de Daniel Künzi que j'ai pu visionner l'autre jour était absolument parfait dans ce domaine-là, et ce serait pour ma part et pour mes camarades avec enthousiasme que nous nous rendrions là-bas afin de donner un signe de notre vif intérêt et aussi pour apprendre certainement beaucoup de choses, car c'est en voyageant que l'on apprend le plus.

Pour terminer, je dirai que le Parti socialiste a déjà contacté les collègues qui ont signé cette motion – peut-être pas tous, car nous n'avons pas eu le temps hier soir. Nous allons organiser un groupe de travail pour étudier et remettre en route tous ces processus et ces réflexions sur la démocratie de quartier, cela en collaboration avec tous les groupes qui souhaiteraient y participer et pour raviver et ressortir les dossiers qui sont enfermés dans des tiroirs. En effet, cela ne peut plus durer, il faut aller plus vite si l'on veut que nos citoyens s'intéressent un peu plus à ce que nous faisons et à leur propre sort.

M. Daniel Künzi (AdG/SI). Je pense que nous discutons d'un sujet essentiel et qui aura encore des répercussions sur des dizaines d'années à venir. En effet, pour organiser la mondialisation, les grands requins de la planète se retrouvent à Davos depuis des décennies et discutent, année après année, du partage du monde. Il est grand temps que les villes qui veulent résister à cette vague déferlante de néolibéralisme, que toutes les associations et tout le tissu associatif que nous avons rencontré à Seattle, Melbourne et Prague puissent aussi se retrouver et discuter des manières dont il est possible d'organiser une ville et la vie en commun en limitant la pression que font subir sur nous les grandes puissances économiques.

A ce titre-là, j'ai discuté par exemple le mois dernier avec le maire de Porto Alegre, M. Raul Ponte. Celui-ci m'expliquait que, bien que Porto Alegre soit une ville insignifiante sur la carte géographique mondiale, elle compte 1,4 million d'habitants, le géant français de la multinationale Carrefour cherchait à s'y implanter. Or, malgré la puissance de Carrefour, Porto Alegre et en particulier les habitants du quartier où s'est implantée cette multinationale se sont mobilisés et ont lutté pour imposer leurs conditions à celle-ci, c'est-à-dire non seulement pour que soient vendus des produits brésiliens dans ses magasins, mais également pour que soient créées dans l'enceinte même de Carrefour quelques dizaines de petites échoppes pour donner du travail aux habitants de Porto Alegre. Voilà des idées qui peuvent paraître tout à fait impossibles au Brésil. Comment une petite ville comme Porto Alegre peut-elle présenter des exigences face à un géant comme Carrefour? Cela est possible grâce à la volonté politique de la mairie et grâce à la combativité des habitants; ceux-ci sont parvenus à faire quelque chose que nous avons certainement oublié de pouvoir réaliser en Europe occidentale. Rien qu'à ce titre-là je pense qu'il serait intéressant de pouvoir discuter avec ces gens, bien qu'il y ait aussi d'autres aspects qui retiennent l'attention, par exemple l'industrie et son impact sur la ville.

Finalement, ce qui est très différent de chez nous au Brésil et à Porto Alegre en particulier, c'est que la participation populaire aux élections est de 100%. On pourrait penser que, comme dans le canton de Saint-Gall antérieurement, le vote y est obligatoire. Il n'empêche que, malgré cette participation de 100%, les habitants sont appelés à se prononcer périodiquement et ils ont la possibilité non seulement de décider ou de faire part de leurs vœux en matière de construction, d'infrastructure urbaine, d'écoles, de santé, etc., mais ils peuvent aussi suggérer de nouvelles ressources et de nouvelles taxes pour Porto Alegre. En ce sens-là, je pense que c'est une discussion qui mériterait de circuler dans les rues de Genève. Le budget participatif a mobilisé 200 000 personnes à Porto Alegre, soit environ un habitant sur sept. Nous, avec le taux de participation en ville de Genève, nous avons été élus avec un taux d'environ 40%. De plus, dans un quartier comme le mien, la majorité des habitants n'a pas le droit de vote. C'est dire que, face à une expérience comme celle de Porto Alegre, qui dure depuis douze ans, j'ai l'impression d'avoir une vieille barbe et d'être quelque peu sclérosé en matière de démocratie.

Pour ces raisons, je pense que cela peut représenter un bain de jouvence d'aller discuter, toutes tendances confondues de notre Conseil municipal, de ce qui se fait non seulement à Porto Alegre, mais dans d'autres villes qui seront représentées à Porto Alegre. Nous pourrions connaître d'autres expériences, qui peuvent venir d'Argentine, entre autres celle de Cordoba, ville qui, comme Porto Alegre, est citée en exemple par la Banque mondiale du fait notamment de la qualité de ses infrastructures urbaines et de l'absence de corruption.

Préconsultation

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Nous nous occupons de beaucoup de problèmes internes en Ville de Genève et je tiens à remercier les motionnaires d'attirer notre attention sur des gens qui ne vivent peut-être pas la même chose que nous et qui sont moins touchés par des petits sujets qui, parfois, nous font bien rire.

Je tiens à dire, ayant suivi le Sommet mondial pour le développement social, que la situation est très grave dans d'autres parties du monde. Sans vouloir donner de leçon, je pense que cette motion attire notre attention sur ce problème. Le Grand Conseil en a pris conscience et a voté à l'unanimité une intervention à ce sujet. Que va faire le Conseil administratif pour essayer de faire rouler la machine afin d'interpréter ce que le Conseil municipal ressent. Que fera notre capitale fédérale, Berne, pour essayer de relancer cette affaire? J'ai suivi très attentivement le Sommet mondial pour le développement social auquel j'ai participé avec mon épouse et je peux vous dire que la situation est très grave et que nous n'avons absolument rien obtenu pour certains pays. Alors, ce serait une bonne chose si le Conseil municipal pouvait montrer son engagement à aider ceux qui en ont vraiment besoin en soutenant cette motion.

Je vous remercie donc d'apporter votre soutien aux motionnaires afin que nous puissions montrer que Genève, ce n'est pas que l'ONU, les grandes banques, etc., mais que notre ville a un côté humain et ouvert.

M. Alain Marquet (Ve). Je ne tiens absolument pas à briser le noble enthousiasme pour la démocratie locale qui s'exprime dans ces travées, mais je tiens cependant à préciser que la démocratie locale n'est pas facile. Il est trop souvent difficile de mobiliser la population dans les premiers temps et il serait coupable de nier que Porto Alegre n'a pas rencontré ce problème.

Nous retrouvons trop souvent aussi dans les premiers temps les mêmes personnes présentes et les mêmes gens mobilisés. Les premières réunions qui avaient lieu à Porto Alegre ne déplaçaient, et c'est reconnu, que 0,6% de la population et toujours les mêmes. Il faut aussi dire que la démocratie locale est difficile, car elle aboutit quelquefois à ce que l'on peut considérer comme des erreurs, puisque, la démocratie étant placée à son niveau d'entité le plus bas, on arrive parfois à des propositions qui opposent des quartiers à un autre, des propositions qui font qu'un quartier y trouve peut-être son bénéfice, mais que c'est le quartier voisin qui en pâtit. Par conséquent, comme je l'ai dit tout à l'heure, la démocratie locale n'est pas facile.

La démocratie locale pose également le problème de la pertinence du regard des experts qui, eux, quel que soit le niveau auquel se place la démocratie, restent les experts – chez nous, on parlerait de chefs de service – à savoir ceux qui jugent pratiquement de la pertinence d'un objet bien au-delà de nos choix personnels et, eux seuls, choisissent d'entreprendre ou de refuser le développement d'un projet. C'est la raison pour laquelle je continue à dire que la démocratie locale est difficile. Je dis aussi que la démocratie locale est nécessaire, je l'ai vécue à titre personnel et je peux vous dire que cela peut porter des fruits lorsqu'elle est bien gérée. Il sera également nécessaire, si on parle de Porto Alegre, de ne pas y aller en pénitents. Je crois que la Ville de Genève a aussi avancé sur ce dossier et qu'elle a aussi développé un certain nombre d'expériences qui seront utiles lorsque nous pourrons en discuter avec d'autres gens qui ont d'autres expériences. C'est peut-être du mélange de toutes ces expériences que nous arriverons à faire, sinon de la démocratie locale une chose facile, en tout cas une chose réalisable.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je m'aventure à prendre la parole au nom du groupe libéral pour vous dire que celui-ci vous remercie vivement pour la leçon de droit politique comparé que vous lui avez servi. Au-delà de cet exposé sur la culture de la démocratie de quartier qui vient de nous être fait, j'ai l'impression que l'envoi du seul *Mémorial* de cette séance à la municipalité de Porto Alegre devrait suffire pour répondre pleinement aux invites de cette motion; les représentants de celle-ci sauront exactement ce que nous pensons d'eux.

Le groupe libéral a de la peine à comprendre ce qu'on nous demande avec cette motion. Le premier intervenant nous a dit: «Nous ne demandons rien.» Quand nous regardons les invites, par la force des choses, nous comprenons également qu'on ne nous demande rien. En fait, ce qui est contenu dans cette invite, c'est une autorisation de sortie. C'est une autorisation de quitter le territoire genevois pour aller prêcher la bonne parole genevoise ailleurs qu'à Genève. Nous ne sommes pas en Union soviétique, chacun d'entre nous dispose de son passeport. Nous pouvons sortir du territoire librement et, à cet égard, la motion qui nous est proposée n'a strictement aucun sens. Vous nous dites: «Nous voulons aller à Porto Alegre», allez-y! «Nous voulons y parler au nom de la Ville de Genève», eh bien, vous y parlerez en votre qualité de conseillers municipaux de la Ville de Genève. Ce titre vous appartient, personne ne saurait vous le retenir. S'il y a autre chose dans cette motion, de grâce, il faut nous le dire, parce que, par rapport à ce que nous avons entendu à l'instant, il n'y a pas d'autre vocation dans le présent objet que de demander l'autorisation d'aller au Brésil au mois de janvier l'année prochaine. Mais allez-y donc, mais ne nous demandez pas la permission, vous êtes libres!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Aller se promener dans le monde pour échanger des vues sur les dimensions sociales et démocratiques internationales ou sur les méfaits et implications locales de la mondialisation économique et financière, est-ce vraiment le rôle du Conseil municipal ou de l'une de ses délégations? Nous ne le croyons pas. Nous sommes en pleine fable de la grenouille qui veut devenir aussi grosse que le bœuf. Nous sommes dans une ville internationale et rien n'empêche les motionnaires de rencontrer les délégations qui leur plaisent dans le cadre de cette ville. Dans sa majorité, le groupe DC refuse cette motion.

M. Daniel Künzi (AdG/SI). J'ai entendu parler de prêches, d'aventures, mais nous ne sommes pas à la cathédrale et je n'ai pas la prétention de pouvoir donner la bonne parole et donner des exemples de démocratie au Brésil ou ailleurs. Je vous rappelle qu'il y a trente ans, les femmes n'avaient pas le droit de vote en Suisse et je pense qu'il faut être humble dans le domaine. M. Froidevaux soulignait que nous étions libres de sortir du pays pour aller où nous voulions et que nous n'étions pas en Union soviétique, je n'avais pas besoin de lui pour le savoir.

Est-ce que cette motion brasse du vent? Brasser des idées, pour moi, ce n'est pas brasser du vent. En l'occurrence, si vous lisez correctement, ou simplement si vous êtes alphabétisé (*remarques*) – il y a parfois des lacunes! – dans la deuxième invite de la motion, vous voyez qu'il est question «de favoriser dans la durée les échanges et la coopération entre la Ville de Genève et d'autres municipalités sur la culture», etc. Il s'agit donc, plus que de discuter, de concrétiser certaines choses et cette motion donne la possibilité de concrétiser les discussions que nous aurons à Porto Alegre.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Je ne vais pas intervenir sur le fond, je veux juste rappeler à M. Froidevaux que l'Union soviétique a cessé d'exister depuis une dizaine d'années et que, depuis cette date, plusieurs des pays qui composaient l'Union soviétique ont adhéré aux recettes néolibérales. Certains d'entre eux, comme chacun le sait, sont devenus des pays dirigés par des systèmes mafieux avec beaucoup d'injustices sociales, beaucoup de misère et beaucoup de pauvreté. Il fallait le rappeler à M. Froidevaux.

M. Pierre Maudet (R). L'Alternative augmente régulièrement le volume du ventilateur. Nous en avons ce soir un bel exemple devant nous. Comme les libéraux, nous ne voyons pas tellement le sens d'adopter cette motion qui, finalement, ne propose pas grand-chose. Rien n'interdit effectivement à l'Alternative de se rendre à Porto Alegre en délégation. Le seul intérêt que nous ayons vu dans cette

motion se dégage à la lecture des considérants: «MM. les conseillers administratifs Alain Vaissade et Manuel Tornare, à l'invitation de M. Miguel Rossetto, vice-gouverneur de l'Etat du Rio Grande do Sul...». Ce dernier est-il un clone de Michel Rossetti qui aurait abouti dans cette province? (*Rires.*) Auquel cas, nous pourrions peut-être voter la motion dans l'idée d'envoyer définitivement certains de nos conseillers administratifs là-bas.

Sur la question de la démocratie participative, la démocratie de quartier ou la démocratie locale, notre refus ou notre abstention par rapport à cette motion ne signifierait pas un désintérêt de notre part, bien au contraire. Il est vrai que les voyages forment l'opinion et que le changement de perception provoqué par les voyages est hautement intéressant, mais nous pensons que nous avons déjà assez d'informations à tirer, assez d'analyses à faire de la situation à Genève pour améliorer cette démocratie locale. Quelqu'un citait tout à l'heure l'exemple de la Jonction dont le *Courrier* a fait état à plusieurs reprises cet été et durant l'automne. Pourquoi ne pas s'intéresser d'abord à ce qui s'est passé dans ce conseil de quartier? Je regrette une fois de plus que l'Alternative, avec son grand ventilateur, nous renvoie de l'autre côté de l'équateur alors que nous avons déjà chez nous des points sur lesquels nous pourrions nous pencher.

M. Peter Pirkli (L). Pour répondre aux collègues qui avaient quelques scrupules à faire des leçons de démocratie en raison de l'absence de droit de vote des femmes il y a encore quelques dizaines d'années, j'aimerais citer à titre d'exemple le comté de Kano au Nigeria qui a adopté la charia, la loi islamique qui entre en vigueur au Ramadan, c'est-à-dire le 27 novembre, et qui prévoit notamment de punir de 60 coups de bâtons en public toutes les femmes qui auront peint leurs ongles. Je pense que cet exemple, qui découle de la loi qui sera applicable dans Kano d'ici quelques jours, devrait nous permettre de relativiser ce complexe dont faisait état mon collègue tout à l'heure.

M. Paul Oberson (Ve). Je suis surpris aujourd'hui d'entendre les raisons que la droite évoque pour s'opposer à cette motion. En effet, et c'est peut-être un des paradoxes de la démocratie participative, celle-ci travaille dans une certaine mesure et dans une large mesure dans le sens du moins d'Etat. Or ce moins d'Etat est un des arguments de base de la droite, une plainte qu'on entend assez souvent, une plainte récurrente aurais-je envie de dire et, lorsqu'on lui propose une expérience pouvant aller dans ce sens, elle se rebiffe. C'est curieux.

Quant aux arguments toujours opposés à cette motion, comme celui de la liberté, où tous les conseillers municipaux sont libres d'aller où bon leur semble

quand ils n'ont pas de session ou de commission, ils ne sont pas fondés. Cette motion ne parle pas du tout de ce principe de liberté, mais elle suggère que le Conseil municipal donne un mandat à certains de ses membres et ce mandat est explicite. Par exemple, il s'agit d'un mandat prouvant l'attachement du Conseil municipal de la Ville de Genève aux dimensions sociales et démocratiques, un mandat pour participer aux débats pouvant avoir lieu à Porto Alegre et un mandat pour explorer la situation de cette démocratie participative équatoriale afin de voir dans quel sens certaines des solutions existant là-bas pourraient ou ne pourraient pas être appliquées à Genève.

On entend aussi dire que cette motion brasse du vent et je pense qu'au contraire elle s'attache à deux problèmes essentiels qui devraient occuper notre parlement. Le premier est un problème politique structurel de nos démocraties directes, c'est celui de l'abstention. En effet, on se rend compte, votation après votation, élection après élection, que tout à coup la démocratie perd de sa valeur en ce sens que 30 à 40% des citoyens vont voter et ils élisent à une courte majorité un parti qui représente, bon an mal an, 20 à 25% de la population. Notre processus démocratique, auquel nous sommes tous très attachés dans ce parlement, s'effrite donc par la base à cause du problème de l'abstention. Nous avons là, à Porto Alegre, une solution qui paraît intéressante. Ce n'est pas forcément une panacée, mais en tout cas tout un travail fait au niveau d'une municipalité qui va contre ce processus général d'abstention et on voit que cette démocratie participative inclut de plus en plus d'habitants de la ville.

Le deuxième point concerne une forme de politique extérieure que pourraient et que peut-être devraient assumer les municipalités, en tout cas celles qui ont une certaine importance aujourd'hui. Le Conseil administratif suit déjà une forme de politique de ce genre-là à travers les réseaux de villes, à travers divers contacts entre maires de différentes cités. Si on tente une analyse macro-économique de la situation mondiale, on s'aperçoit historiquement, ou on est obligé de reconnaître, qu'il y a une sorte d'échec de la politique d'aide au niveau des Etats ainsi qu'au niveau des organisations non gouvernementales et des acteurs concernées, mais qu'un espoir réside encore dans la politique des municipalités. Une municipalité est beaucoup plus à même d'apprécier et de comprendre les enjeux qui touchent une autre municipalité. Il s'agit de deux groupements humains, de groupes d'individus qui se rapprochent; on ne parle pas de millions de personnes, on garde une échelle humaine et, par ce jumelage d'une communauté politique avec une autre communauté, ou par le travail commun de celles-ci, on peut espérer peut-être améliorer la situation générale.

C'est pourquoi le groupe des Verts va évidemment voter en faveur de cette motion et va prier les opposants d'y réfléchir, de passer la première façade pour approfondir la chose et se rendre compte qu'il y a énormément d'intérêt à

aller voir ce qui se passe chez notre voisin, surtout quand il nous ressemble par certains points, à lui apporter une expérience et à retirer une expérience de cet échange.

M^{me} Alice Ecuillon (DC). Juste quelques mots pour rappeler à nos collègues que les représentants du Conseil municipal sont les membres du bureau et que ce voyage ne devrait concerner que le président et les membres du bureau.

M. Alain Vaissade, maire. Le Conseil administratif, qui a été nommé précédemment par plusieurs conseillers municipaux, que cela soit de l'Alternative ou de la droite, aimerait quand même vous dire que l'objectif du Conseil administratif dans les relations avec les autres villes est un objectif auquel il tient. Il est vrai que nous avons de fortes relations avec différents réseaux de ville... (*Le téléphone portable de M. Tornare sonne. Brouhaha.*) Vous voyez, mon collègue était d'ailleurs en relation directe avec Lyon... Nous sommes donc en train de mettre en place un fonds d'aide international pour la lutte contre la pauvreté. Nous avons par conséquent autant de relations avec d'autres villes au niveau des eurocités qu'avec des villes d'un niveau européen, international ou régional. Les relations avec ces dernières sont d'ailleurs décrites dans le rapport du Conseil administratif sur ce sujet.

La proposition qui est faite par cette motion amène à avoir un autre type de relations, dans d'autres perspectives, qui sont celles de la démocratie de quartier, mais qui sont aussi en lien avec la démocratie directe. Or notre ville, comme notre pays, a une tradition dans le domaine de la démocratie directe. Ce n'est pas le seul pays au monde ni la seule ville, mais nous occupons quand même une place de choix dans cette perspective, et il m'apparaît important de soutenir l'intervention qui est faite par le biais de cette motion pour dire que le Conseil administratif se réjouit de participer à cette expérience. C'est une expérience, dans la mesure où il faut l'approfondir et développer des relations. Vous savez que ce qui est important dans les relations entre les villes ne se situe pas seulement au niveau des structures, mais surtout au niveau des personnes. Ce sont les personnes qui peuvent se mobiliser à un moment donné, ce sont celles qui peuvent développer les projets et qui peuvent les porter et dans ce sens-là, sur un sujet qui touche la démocratie directe, la démocratie de quartier, il est évident que nous sommes intéressés à entreprendre ce type de démarche. Il faut bien sûr que le Conseil municipal se prononce.

D'autre part, j'aimerais répondre à M. le conseiller municipal radical qui a dit tout à l'heure qu'il fallait simplement envoyer les conseillers administratifs là-bas pour porter une résolution ou une motion. Il faut qu'on intervienne. M. Maudet

tout à l'heure était bien sympathique, mais nous faire aller à Porto Alegre simplement par colis postal, quand on sait comment fonctionne la poste aujourd'hui, on pourrait avoir quelques doutes sur notre arrivée là-bas.

Monsieur Maudet, vous aurez bien compris que j'étais un petit peu choqué quand même par le fait que vous nous considérez comme un colis qu'on pouvait envoyer à Porto Alegre. Pour ma part, je voudrais simplement relayer la position du Conseil administratif, à savoir que celui-ci est favorable à cette motion et qu'il étudie les moyens de la développer.

Mise aux voix, la motion est acceptée par 35 oui contre 22 non (3 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal propose:

- d'examiner rapidement la possibilité d'envoyer une délégation du Conseil municipal à Porto Alegre; à cet effet, il pourrait se révéler opportun de faire coïncider le voyage de cette délégation avec la tenue du Forum social mondial, qui se tiendra dans la ville de Porto Alegre, du 25 au 30 janvier 2001, afin non seulement de souligner l'attachement du Conseil municipal de la Ville de Genève aux dimensions sociales et démocratiques internationales, mais également de prendre une part active dans les débats, mettant en présence des délégations du monde entier, sur les méfaits et implications locales de la mondialisation économique et financière. De plus, le Forum social mondial offrirait une occasion unique de pouvoir nouer des relations privilégiées avec un grand nombre d'élus parlementaires ou municipaux provenant de diverses régions du monde;
- de favoriser dans la durée les échanges et la coopération entre la Ville de Genève et d'autres municipalités sur la culture démocratique dans différents contextes socioculturels, afin de contribuer à l'échange concret d'expériences sur les implications en matière de participation politique des types de systèmes représentatifs, participatifs, de démocratie directe ou semi-directe, ainsi que d'indépendance du politique face à l'économie. Pour être effective, cette démarche de dialogue et d'échange sera menée conjointement avec des représentants des sociétés civiles respectives.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

5. **Résolution de MM. Georges Breguet, Olivier Coste, M^{mes} Anne-Marie von Arx-Vernon, Renate Cornu, Eustacia Cortorreal, M. Pierre Maudet et M^{me} Marie Vanek: «Soutien à la candidature genevoise concernant le Forum permanent pour les affaires autochtones» (R-30)¹.**

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- la récente décision de l'ONU, prise par le biais de l'Ecosoc (Conseil économique et social), de créer un Forum permanent pour les affaires autochtones. (Le principe de la création d'un Forum permanent pour les affaires autochtones est issu des travaux du groupe de travail de la sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme et a été récemment accepté par l'Ecosoc auquel le forum sera rattaché. Ce forum constituera donc un organe important de l'ONU et concernera 300 millions d'autochtones, soit 5% de la population mondiale. Il disposera d'un large mandat de coordination de toutes les activités des organisations des Nations Unies concernant les peuples autochtones (Haut-Commissariat aux droits de l'homme, OIT, OMS, OMPI, Convention sur la biodiversité, etc.). L'Ecosoc se réunissant une année à Genève et une année à New York, le forum permanent s'établira vraisemblablement dans l'une ou l'autre de ces deux villes. Le choix entre celles-ci devrait être fait avant la fin de l'année 2000);
- la tradition humaniste et internationale de Genève. (Genève a historiquement joué un rôle actif concernant la thématique des peuples autochtones et accueille aujourd'hui déjà les conférences les plus importantes sur ce thème);
- la présence à Genève d'organisations non gouvernementales bénéficiant déjà d'une grande expérience des problèmes spécifiques rencontrés par les peuples autochtones. (Plusieurs organisations établies à Genève contribuent activement à l'accueil et au soutien des peuples autochtones durant leur séjour à Genève: Mandat international, le Conseil œcuménique des églises, pionnier en la matière, le Centre de documentation, de recherche et d'information des peuples autochtones (doCip) qui, notamment, constitue le secrétariat des organisations autochtones pendant les conférences et informe plus de 1000 organisations autochtones des développements à l'intérieur de l'ONU, etc.);
- les synergies possibles entre le forum permanent et notre Ville. (L'attribution à Genève du siège du forum permanent ne pourrait que profiter à l'image de notre ville, car, à ce moment, celle-ci deviendrait la «capitale mondiale» des peuples autochtones; de plus, certaines de nos institutions municipales, par exemple le Musée d'ethnographie ou les Conservatoire et Jardin botaniques,

¹ Urgence acceptée, 1959.

pourraient développer d'intéressantes synergies avec les délégations et les fonctionnaires du siège; en contrepartie, notre Ville se devrait d'apporter une contribution, subsidiairement au Canton, afin d'améliorer les infrastructures des services mis à la disposition des organisations autochtones);

- le soutien de cette démarche par la Confédération et le Canton. (La Confédération a été l'un des premiers Etats à soutenir l'adoption du projet de déclaration des peuples autochtones et la Suisse représente un système politique proche de certaines de leurs aspirations: démocratie directe, autonomie locale, etc. Le Canton appuie cette démarche et le Grand Conseil vient de soutenir une résolution semblable),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à soutenir activement l'installation du Forum permanent pour les affaires autochtones à Genève.

M. Georges Breguet (Ve). Avant de développer mon intervention sur le fond, j'aimerais d'abord présenter mes excuses au Conseil municipal, car hier, en toute bonne foi, j'ai demandé l'urgence et lors d'une séance de travail que j'ai eue aujourd'hui entre 14 h et 16 h, nous avons été informés que la décision finale ne serait prise qu'en mai ou juin de l'année prochaine alors que je croyais qu'elle devait être prise avant Noël 2000. Je signale qui plus est que le chancelier du Canton avait également demandé l'urgence au niveau du Grand Conseil et cet argument m'a aussi induit en erreur.

Nous allons nous occuper du fond. Comme vous le savez, sur notre planète, certains Etats comprennent des populations minoritaires, qualifiées d'autochtones et qui ont un certain nombre de problèmes au niveau des droits, entre autres des droits culturels, qui, selon le type de régime politique dans lequel celles-ci vivent, ont de grandes difficultés à s'exprimer. Sans faire un tour complet de notre planète, je tiens à vous rappeler qu'il y a environ 300 millions de personnes sur 6 milliards d'habitants qui répondent à la définition de «peuples autochtones». Vous connaissez bien les Inuit du cercle polaire, les Indiens du Canada et des Etats-Unis d'Amérique, les problèmes des minorités indiennes et même des majorités indiennes, dans certains pays d'Amérique centrale comme le Guatemala et d'Amérique du Sud, mais, sachez-le, les plus importantes populations autochtones se trouvent en Asie. Vous en avez donc dans le monde entier et nous avons souvent soutenu dans des résolutions particulières ces minorités qui ont un certain nombre de difficultés. Je profite de dire maintenant qu'en Suisse, si nous n'avons pas véritablement de peuples autochtones, nous avons été extrêmement attentifs – c'est le côté positif – à l'expression des langues et nous avons donné à la minorité romanche le droit d'avoir une langue considérée comme nationale. Par contre, pour les populations migrantes, et je fais allusion ici aux Jenisch de Suisse, je pense que la situation n'est pas encore complètement réglée.

Résolution: Forum permanent pour les affaires autochtones

Il y a d'autre part l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui a depuis très longtemps, par différentes institutions dont le Bureau international du travail (BIT) avant-guerre, essayé de développer toute une problématique, une thématique, liée aux peuples autochtones. A l'heure actuelle l'Ecosoc, qui est donc la division économique et sociale de l'ONU, reçoit depuis de nombreuses années les délégations des peuples autochtones à Genève plusieurs fois par année. Vous avez tous déjà vu ces dernières lorsqu'elles sont présentes à Genève. Maintenant, l'ONU va passer à un degré supérieur de coordination et de travail liés à cette thématique, et, pour cela, un forum permanent va être créé. Ce forum permanent sera probablement là où se trouvera le secrétariat et ce secrétariat va se trouver à New York ou à Genève. Ces deux villes ont de nombreux arguments et Genève, à mon avis et de l'avis unanime du Grand Conseil, mériterait d'être la capitale officielle des peuples autochtones.

C'est une décision qui sera prise non pas par les délégués des peuples autochtones eux-mêmes, mais par des Etats qui sont membres de la commission décisive de l'Organisation des Nations Unies et, parmi les arguments que peut faire valoir la Suisse, il y a l'appui, je l'espère unanime, des différentes communautés. La Confédération donne totalement son appui, le Grand Conseil l'a donné dans la motion à peu près identique à celle que nous vous avons soumise ce soir et, maintenant, il ne manque plus que la cerise sur le gâteau, c'est-à-dire – et là encore je l'espère unanime – de notre Conseil municipal par rapport à cette décision.

J'aimerais également vous dire qu'une fois notre résolution votée, grâce aux moyens techniques dont les peuples autochtones ont eux aussi su profiter, elle sera transmise par e-mail dans l'ensemble des communautés autochtones concernées comme cela a déjà été le cas pour la résolution du Grand Conseil du Canton. Je recommande donc le vote en faveur de cette résolution à tous les membres de notre auguste assemblée. Comme vous l'avez remarqué, un membre de chaque parti était cosignataire de cette résolution, et j'espère que cette unanimité va se retrouver dans le vote final.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Cette résolution qui pouvait paraître urgente est une ponctuation d'un long processus qui a été entamé depuis de nombreuses années au service des peuples autochtones par la Ville de Genève et par plusieurs conseillers municipaux ici présents. Cette résolution est un hommage à ces peuples autochtones qui luttent pour faire reconnaître leur existence et leurs droits. Cette résolution, comme je l'ai déjà dit, est une ponctuation de la Ville de Genève dans un processus de reconnaissance de leur légitimité entamé il y a plus de vingt ans par la Ville de Genève. Cette résolution est l'expression d'une chose particulièrement intéressante, soit l'harmonisation possible d'une politique

humaniste entre la Confédération, le Canton et la Ville de Genève, cela au service de peuples qui cherchent un tremplin pour enfin se sentir reconnus, à juste titre, ce que personne ne conteste d'ailleurs.

Genève et son esprit ont cette particularité d'offrir un espace de tolérance unique au monde et nous sommes plusieurs à le penser. C'est pourquoi nous vous invitons à soutenir cette résolution, afin de témoigner de notre intérêt pour le combat des peuples autochtones qui tendent à atteindre un jour cette démocratie dont nous sommes si fiers.

Préconsultation

M. Alain Vaissade, maire. Tout d'abord, je vous remercie d'avoir voulu traiter aujourd'hui cette résolution, parce que le Conseil administratif s'est penché ce matin sur ce sujet, d'autant plus que le Grand Conseil avait adopté et renvoyé au Conseil d'Etat le 27 octobre dernier, la résolution R-428 qui invitait le Conseil d'Etat à appuyer la candidature de Genève pour l'accueil du Forum permanent des peuples autochtones. Nous pensons donc qu'il est bon que la Ville de Genève se joigne à ce soutien comme cela vient d'être demandé par M. Breguet.

Il faut non seulement rappeler la tradition humaniste et internationale de Genève et la présence d'organisations non gouvernementales qui bénéficient déjà d'une grande expérience sur des problèmes spécifiques rencontrés par les peuples autochtones, mais il faut également signaler, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les synergies possibles entre le forum permanent des peuples autochtones et notre ville. En effet, sur ce dernier point, le rôle du Musée d'ethnographie en tant que laboratoire d'interculturalité, atelier des mondes et carrefour d'échange et de rencontre de la population multiculturelle de Genève est particulièrement important tout comme celui joué actuellement par les Conservatoire et Jardin botaniques dans le programme de coopération Nord-Sud et Sud-Sud. Ce sont donc deux institutions de la Ville de Genève qui, en relation avec ce forum, sont très importantes.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux – et plus spécialement Madame von Arx-Vernon, qui avez pris la parole en faveur de cette résolution – je vous propose de modifier légèrement votre invite, lorsque vous proposez au Conseil administratif de soutenir activement l'installation du Forum permanent pour les affaires autochtones à Genève. Je vous suggère de changer cela et d'inviter la Ville de Genève à soutenir cette installation, parce que c'est le Conseil municipal qui est concerné et qu'il est important d'avoir une résolution du Conseil municipal de même que d'avoir l'appui du Conseil administratif. Ce dernier ne saurait résumer la volonté du Conseil municipal. Je vous invite donc à joindre le Conseil municipal et le Conseil administratif pour soutenir cette résolution. Voici le texte de mon amendement:

Projet d'amendement

«*La Ville de Genève – Conseil municipal et Conseil administratif – soutient activement...*»

Mis aux voix, l'amendement de M. Vaissade est accepté à l'unanimité.

Mise aux voix, la résolution amendée est acceptée sans opposition (3 abstentions).

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

La Ville de Genève – Conseil municipal et Conseil administratif – soutient activement l'installation du Forum permanent pour les affaires autochtones à Genève.

6. Motion de M. Alain Marquet et M^{me} Michèle Künzler: «La Ville encourage l'utilisation des TPG» (M-118)¹.

Suite de la préconsultation

M. Roger Deneys (S). Le groupe socialiste était un peu perplexe devant cette motion de nos amis les Verts, dans la mesure où nous sommes bien entendu en faveur du renforcement de l'attractivité des transports publics, mais il est vrai que nous avons quelques doutes quant à l'efficacité de cet objet proposant la gratuité de certains trajets des TPG (Transports publics genevois). Il y a quelques mois, les Verts nous ont accusés d'électoratisme, parce que nous avons déposé certains textes qui parlaient de diverses choses, notamment de la fermeture des quais le dimanche. Nous n'allons pas entrer aujourd'hui dans un débat stérile, mais j'aimerais quand même apporter quelques arguments négatifs par rapport à cette motion.

D'une part, M. Marquet a développé lors de notre séance d'hier soir de longs et valables arguments pour dire que nous vivions dans un système où le réchauf-

¹ Motion, 2204.

fement de la planète, la pollution, etc., sont des causes qui engendrent un trafic supplémentaire et qu'il faudrait favoriser les transports publics. Nous sommes tout à fait d'accord avec ce point de vue. La vision globale et l'action locale c'est bien, mais, en l'occurrence, nous n'avons pas une action locale, nous avons une action microscopique. Il est peut-être plus difficile de faire une action à petite échelle que de proposer les lignes de trams gratuites au centre-ville. On aurait aussi pu rendre simplement gratuit le trajet place Neuve-Bel-Air, cela aurait eu à peu près le même effet. Cela est d'autant plus inquiétant qu'il ne s'agit pas, avec cette motion, de proposer un projet pilote, mais un projet définitif. En l'occurrence, même si nous entrons en matière, il s'agira d'étudier plus exactement de quoi il s'agit.

D'autre part, un des arguments évoqués par M. Marquet pour parler de sa motion, c'est de dire qu'il a voulu faire une proposition limitée afin de ne pas choquer nos collègues – je ne vais pas dire «amis» – de parlement de droite afin d'obtenir une majorité. Il est vrai que, lorsque les écologistes essaient d'arriver à une majorité en comptant sur la droite, on peut aussi avoir certains doutes quant à l'impact réel de ces mesures. (*Protestations.*) C'est ce que j'ai entendu hier, je suis désolé.

Pour continuer, je voudrais encore utiliser un argument que M. Sottas m'a soufflé l'autre jour et que je trouvais tout à fait pertinent. Il est vrai que, si les trams deviennent gratuits au centre-ville, on peut imaginer le chahut et la gabegie que cela instaurera, dans la mesure où chaque fois qu'un bus arrivera dans les Rues-Basses personne ne voudra le prendre; par contre, tout le monde va vouloir se ruier dans le tram suivant, qui sera déjà bondé. Ainsi, tous les bus seront délaissés au profit et au détriment des trams, ce qui ne va en tout cas pas améliorer le confort des passagers ni la vitesse des transports publics. Cette motion est pleine de bonnes intentions, mais elle est un petit peu à côté de la plaque.

C'est pour cette raison que nous, socialistes, sommes d'accord d'entrer en matière, mais nous avons déposé un amendement qui vise à étudier la possibilité de rendre les transports publics gratuits sur l'ensemble du territoire du centre-ville. Il est vrai que, de nos jours, on parle souvent de la fonction publique et on peut se demander si les transports publics, comme leur nom l'indique, ne sont pas aussi un service public, qui, comme d'autres services publics, ne doivent pas être payés uniquement par les impôts que nous payons tous, dans la mesure où ils servent tout le monde et non seulement ceux qui les utilisent. Dans ce sens-là, on peut se demander si cette prestation des TPG ne doit pas être simplement offerte aux passagers qui l'utilisent, d'autant plus qu'on va toujours davantage vers une logique qui veut que le centre-ville corresponde à une espèce de grand centre commercial et que, si on veut le rendre attractif, c'est une manière d'y arriver en favorisant la venue de consommateurs en ville.

Nous vous proposons donc un amendement qui vise à étudier la gratuité des transports publics au centre-ville et pas uniquement sur les lignes de trams. La fin de l'invite de la motion est modifiée comme suit:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'engager des négociations avec les TPG sur la possibilité de rendre gratuits *tous les déplacements en transports publics au centre-ville.*»

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre Losio, vice-président.)

M. Alain Comte (AdG/TP). Pour commencer, je dirais que le Parti du travail ne soutiendra pas cette motion. Non pas que celui-ci ne soutienne pas l'encouragement à l'utilisation des transports publics, mais parce que cette motion ne traite pas tous les citoyennes et citoyens de la même façon.

En effet, cette motion ne favorise qu'une partie des habitants de la ville de Genève et, dès lors, comment expliquer cette inégalité de traitement aux gens qui habitent le Petit-Saconnex, les Charmilles, la Servette, la Jonction, Cluse-Rose-raie et d'autres quartiers encore...

M. Jean-Luc Persoz (L). Champel!

M. Alain Comte. Champel également, Monsieur Persoz, je vous l'accorde, je l'avais oublié, excusez-moi. Que dire aussi de nos amis vaudois qui viennent travailler à Genève, qui favorisent aussi la prospérité de notre ville, mais qui ne paient aucun impôt. Cela veut dire, vu ce que propose cette motion, que cela favorise notamment les gens qui arrivent à la gare Cornavin et qui sautent dans un tram pour se rendre au centre-ville, où nous savons qu'il y a de nombreux emplois. Par conséquent, nos amis vaudois prendraient le tram sans déboursier un franc, alors qu'ils ne paient déjà aucun impôt!

Si nous poussions le raisonnement par l'absurde, pourquoi ne pas supprimer dans tous les quartiers exclus de cette motion l'électricité le soir, par mesure d'économie, ou, éventuellement, pourquoi ne pas y supprimer la voirie? Il ne faut plus desservir ces quartiers, puisqu'ils n'ont pas droit à la gratuité des transports publics. Je dirai que, concernant cet objet, nous avons envie d'en discuter avec les

motionnaires, mais qu'il s'agirait de voir les choses un peu différemment et de faire une promotion des services publics et des transports publics surtout, des trams et des bus également pour toute la population à faibles revenus. Les enfants, les jeunes qui fréquentent les cycles d'orientation, les collèges, voire l'Université, devraient aussi avoir accès en partie gratuitement aux transports publics. Il faudrait voir le pourcentage que la Ville pourrait accorder aux familles à revenu modeste et tout le monde y trouverait son compte. Ce ne serait plus en fonction d'un secteur que les gens pourraient bénéficier des prestations des transports publics, mais en fonction de leurs revenus modestes. Nous, Parti du travail, allons nous attaquer à cela afin de proposer une motion dans ce sens où nous favorisons les transports publics, mais aux gens de condition modeste.

M. Alain Marquet (Ve). J'aimerais apporter un certain nombre de réponses à ce qui a été dit. Je ne serai forcément pas complet, mais je reviens toutefois sur ce qui a été énoncé lors de notre séance d'hier soir par quelques intervenants. J'ai entendu dire hier que la mesure ne profiterait qu'aux personnes habitant à l'extérieur de la ville, ce qui rejoint la remarque de M. Comte concernant les Vaudois. Je trouve que c'est quand même faire peu de cas de l'air que respirent les habitants, qui sont malgré tout les habitants de la ville. Dire donc que cette mesure ne profiterait qu'à ceux qui vivent à l'extérieur de la ville est peut-être juste en termes financiers, mais ce n'est pas une réalité en termes sanitaires et en termes de qualité de l'air.

Hier, j'ai aussi entendu dire que les problèmes des TPG sont les réseaux périphérique, transfrontalier et de campagne. Je ne vois pas à quel titre nous aurions pu évoquer cela dans cette motion, dans la mesure où ce territoire n'est pas du ressort de nos compétences. Cette motion ne vise évidemment pas à régler les problèmes des TPG, si tant est qu'il y en ait, comme ceux évoqués hier par M. Ducret concernant les réseaux périphérique, transfrontalier et de campagne; elle vise à se rapprocher des objectifs définis depuis longtemps en matière de qualité de l'air, et cela, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que vous vouliez le prendre en compte ou que vous ne le vouliez pas, c'est une réalité et cela deviendra une obligation. Si l'on peut s'en rapprocher avant que cela ne devienne une obligation, la facture sera certainement moins douloureuse. Ces objectifs sont définis depuis longtemps en matière de qualité de l'air, ils sont définis depuis longtemps en matière de transfert modal et ils sont en train de se définir de façon encore plus précise depuis le début de la législature en ce qui concerne un urbanisme moderne et cohérent. D'autre part, dire que le transfert modal est déjà bon dans le secteur du centre-ville, comme je l'ai entendu hier, est une chose que chacun s'accorde à reconnaître bien volontiers. Nous avons l'ambition de l'améliorer encore et c'est pourquoi nous avons présenté cette motion.

Par ailleurs, j'ai été particulièrement choqué, et je pense que je n'ai pas été le seul hier soir, car il a été évoqué la possible baisse de qualité en cas de gratuité de la prestation des transports publics. C'est là, selon moi, une insulte assez sévère à l'égard de tous ceux qui chaque jour travaillent au sein de nos Transports publics genevois pour répondre au plus près à la demande des usagers en fonction des moyens octroyés, et je crois qu'ils les gèrent fort bien, du tramot au président du conseil d'administration. Pour ma part, je félicite chaque jour les TPG de l'indispensable prestation qu'ils fournissent et qu'ils améliorent chaque jour, avec obstination, à la population. Je suis également certain que la prestation ne diminuera pas en cas de gratuité parce que les TPG auront à cœur de garder les deux certifications ISO qui leur ont déjà été attribuées. Cela impose, et beaucoup le reconnaîtront avec moi, forcément une qualité de prestation à laquelle je crois les TPG fermement attachés. Je pense que la gratuité, fût-elle partielle pour commencer, n'ôtera rien à cet attachement à un service de qualité, dont il faut les remercier.

J'ai déjà parlé des commerçants hier soir. Je ne les ai évidemment pas entendus, mais s'ils souhaitent apporter leurs réflexions, leur dynamisme et leurs capitaux à la réalisation d'une telle motion, j'imagine sans peine qu'ils seront les bienvenus. Cela serait pour eux une opportunité spectaculaire de participer à la diminution du trafic privé en ville, tout en préservant bien entendu leur activité économique. Ils auraient, je crois, mauvaise grâce à le refuser.

J'ai entendu parler tout à l'heure d'une action qui ressemblait à une «action microscopique». J'ai dit hier soir, et je le maintiens, que nous avons volontairement voulu faire cette proposition d'une manière limitée. Nous étions convaincus qu'en vous proposant une dépense de 30 ou 50 millions de francs il y avait fort peu de chances que cette motion rencontre une majorité quelconque dans cette assemblée. Ce qui nous intéresse, c'est d'obtenir un premier résultat avec une proposition peut-être petite et modeste, mais en tout cas qui permettra de faire une expérience à une certaine échelle. D'autre part, si vous analysez un peu cette expérience, vous constaterez qu'elle n'est pas si microscopique que cela, parce que, bien que se limitant pour la gratuité au triangle que j'ai énoncé hier, à savoir Cornavin, place Neuve, rond-point de Rive, vous vous rendez facilement compte qu'il existe une sorte de couronne autour de ce triangle, dont la largeur est de trois arrêts, ce qui permettrait à tous les habitants de cette couronne d'accéder au centre-ville non plus avec un billet à tarif complet, mais avec un billet à tarif réduit. Dire donc que les habitants hors de ce triangle ne bénéficieraient pas de la mesure proposée par la présente motion est une erreur, et je tiens à la corriger. On a proposé un amendement voulant étudier la gratuité sur l'ensemble du centre-ville. Il serait important qu'on me définisse quel est ce centre-ville. Est-ce que c'est l'hypercentre? Est-ce que c'est toute la ville? Tout est discutable. Le Parti du travail a parlé d'une sorte d'inégalité à l'encontre de ces citoyens, et c'est ce que je voulais contrer avec cette remarque.

Toutefois, j'aimerais dire pour terminer que, si je défends cette motion ce soir, elle ne m'appartient plus et elle n'est pas gravée dans le marbre. Cette motion renferme une proposition initiale que les Verts font pour la première fois à cette assemblée et rien n'empêche – et je le souhaite – qu'elle soit envoyée en commission où elle sera étudiée, débattue et transformée. Si cette motion est élargie et si les conseillers municipaux et conseillères municipales de cette assemblée sont d'accord de lui en donner les moyens, nous serons les premiers à applaudir. Reconnaissez-lui en tout cas qu'elle voulait simplement en se montrant modeste se donner des chances d'aboutir et de permettre plus tard une extension que les Verts, et vous le savez depuis longtemps, souhaitent de tout cœur.

(La présidence est reprise par M. Bernard Paillard, président.)

M. Roger Deneys (S). Il est vrai que, pour nous, socialistes, il s'agit bien entendu de renvoyer cette motion à la commission des finances. Le but de notre amendement, qui parle de centre-ville sans en préciser les limites, est bien que la commission des finances puisse étudier en détail ce projet en n'ayant pas une vision restrictive dès le départ. Autant étudier l'ensemble de la ville et savoir ce que ce projet coûterait par rapport à une vision globale et, si cela est trop ambitieux, nous reviendrons à des solutions plus modestes, mais étudions directement le problème dans son ensemble. J'invite mes camarades du Parti du travail à voter cet amendement qui vise justement à faire un principe d'égalité pour l'ensemble des habitants de la ville.

Pour le reste, le problème, c'est aussi les compétences actuelles de la Ville par rapport aux TPG, dans la mesure où les TPG ne dépendent qu'indirectement de la Ville. En effet, nous sommes membres de leur conseil d'administration, mais nous n'avons aucun pouvoir financier et c'est bien un des problèmes qu'il nous faudra résoudre dans ces prochaines années. Il est clair que les TPG sont bien plus fondamentaux pour le centre-ville, vu la densité de trafic et la densité d'habitants, qu'un instrument culturel comme le Grand Théâtre, qui est évidemment, par définition, un instrument régional. Il faudrait donc faire une sorte de *new deal* et échanger des compétences concernant les transports publics contre des compétences culturelles.

Le président. Monsieur Deneys, votre amendement tend-il bien à remplacer l'amendement présenté par M. Marquet lors de notre séance d'hier soir et non à s'y ajouter. *(Acquiescement de M. Deneys.)*

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je concède à la motion présentée par M. Marquet un enthousiasme à la défendre qui fait plaisir à entendre. J'observe d'ailleurs avec le Conseil municipal que le groupe des Verts défendait avec la même ardeur et, à la fin d'ailleurs, un peu seul, le principe du caractère payant des bibliothèques et des musées genevois. Je fais cette remarque pour que l'on se rende compte qu'il existe dans la notion de «gratuité» et dans la notion de «payant» une notion beaucoup plus large qui consiste à déterminer quelles sont les tâches fondamentales de l'Etat.

Les tâches fondamentales de l'Etat sont bien connues de chacun d'entre vous. Ce sont la santé, la sécurité, la formation, raison pour laquelle, notamment, nous trouvons dans la Constitution fédérale l'obligation d'organiser l'école publique primaire gratuite, de la même manière que nous trouvons dans les tâches municipales, l'organisation des pompiers, l'organisation de la Voirie, qui procède, elle aussi, de la notion de salubrité publique, qui est une notion fondamentale, et également la mise en place d'un service d'ilotiers afin d'assurer le calme et la paix publics. Ce sont là des dispositions fondamentales. Par contre, quand il s'est agi de déterminer si la culture, au niveau des institutions publiques, devait être gratuite – et je dirais que les Verts n'étaient pas seuls au départ, les libéraux partageaient bien leur opinion – nous étions raisonnablement d'accord pour dire qu'il appartenait à l'Etat de mettre en place un certain nombre de dispositifs, mais que la gratuité ne s'imposait pas par elle-même. A titre d'exemple, on peut s'étonner qu'avant de rendre gratuits les transports publics que l'Hôpital cantonal ne soit pas gratuit. *A priori*, les objectifs de santé publique sont quand même autrement plus prioritaires que les objectifs de transports publics et, étonnamment, on nous propose la gratuité des transports, mais on ne nous propose pas des objectifs plus fondamentaux. On pourrait également proposer la gratuité de l'enseignement supérieur, qui, elle aussi, est une notion qui est quand même probablement plus importante.

Il y a un aveu dans la démarche proposée par la motion des Verts et celui-ci me plaît. Il consiste à dire que les transports sont érigés au titre des droits fondamentaux, au même titre que l'acquisition des connaissances élémentaires, la police ou la salubrité publique. C'est là une démarche qui d'abord rejoint l'article 10, alinéa 2, de la Constitution fédérale (*rires*), mais c'est également une démarche qui vit en porte-à-faux avec le débat que nous avons eu il y a six mois quand il s'est agi de voter la proposition N° 47 ouvrant un crédit de 300 000 francs pour la journée sans voitures. A ce moment-là, nous avons entendu un représentant socialiste, spécialiste des nouvelles technologies, nous expliquer que les transports étaient inutiles, qu'à la faveur d'Internet, des «webcams» et autres débats de cette nature, dont il se proposait d'équiper chacun d'entre nous, nous n'aurions plus besoin des transports. Nous nous sommes offert, pour 300 000 francs, une journée sans voitures au mois de septembre afin de nous per-

mettre de réfléchir sur le principe des transports. Curieusement, c'est le groupe même qui a le plus soutenu cette démarche qui vient aujourd'hui nous dire que les transports sont un droit fondamental, si fondamental qu'il faut le prévoir gratuit sur un petit périmètre, qu'immédiatement on étend à toute la ville et que, très rapidement, on étendra à tout le canton.

Je ne vous cache pas que les principes me plaisent, mais, au niveau de la réalisation, à titre personnel, je ne suis pas convaincu que les transports soient à mettre à ce stade de la priorité, mais je crois qu'il faut quand même tenir compte du message que les Verts nous lancent aujourd'hui. Il faut reconnaître que le droit au transport doit être défendu par toutes les instances politiques, que ce soit par Berne ou par chacune des municipalités, et que, dans le cadre de cette défense, il y a lieu de garantir une place à chacun, selon le mode de transport qui lui convient, que ce soit pour le piéton, pour celui qui aime les promenades piétonnes, que ce soit pour les transports publics, notamment pour les piétons quand il pleut, ou que ce soit pour les transports individuels dans la mesure où, à l'évidence, ils sont indispensables et correspondent pleinement à l'objectif de défense de la mobilité que vous, les Verts, venez de nous proposer.

En cela, je regrette de ne pas pouvoir soutenir cette motion, bien qu'en soi je la rejoigne intellectuellement, mais, d'un point de vue pratique, elle aboutit effectivement à quelque chose qui est contraire aux esprits libéraux.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Le groupe démocrate-chrétien trouve cette motion assez séduisante. Malheureusement, nous craignons qu'elle ne soit un peu utopique. En revanche, comme nous aimons le dogmatisme encore moins que l'utopie, notre groupe sera d'accord de renvoyer cette motion, même amendée, au Conseil administratif, étant donné que, après tout, nous en sommes au stade de l'étude des possibilités.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Cette motion, que nous prenons avec des pin-cettes, pose une bonne question mais ne répond pas du tout au problème du financement des transports publics. Je rappelle à cet égard, pour mémoire, que le Grand Conseil vient d'investir 107 millions de francs pour le fonctionnement des TPG. Vous comprendrez donc que c'est avec beaucoup de scepticisme et de réserve que nous voterons l'amendement socialiste pour le principe et que nous demanderons le renvoi de ce projet à la commission des finances pour examen.

M. Alain Marquet (Ve). La motion n'a pas l'ambition de résoudre, comme je l'ai dit tout à l'heure, le problème du financement des TPG; elle entend simple-

ment examiner si la Ville peut participer à une quelconque gestion de l'activité des TPG et ce que ceux-ci peuvent apporter comme modifications dans le centre-ville.

J'aimerais d'autre part répondre en partie à M. Froidevaux, et vous lui transmettez, Monsieur le président. Je pense que M. Froidevaux est un jongleur et qu'il s'est peut-être même montré, dans sa prestation, sous une certaine forme d'escamoteur, avec tout le respect que l'on doit à cette activité culturelle et distrayante. M. Froidevaux a parlé de santé publique, de sécurité publique, de transports... et il a oublié d'ajouter «publics»! Effectivement, en amputant la locution de son terme essentiel, on voyait bien qu'il voulait instiller dans cette notion de transport tout ce qui va avec celle-ci, et que nous combattons, c'est-à-dire le développement du transport privé et l'égoïsme à quatre roues avec un chauffeur.

Quand il a évoqué la loi fédérale N° 10, alinéa 2, il le faisait en omettant de préciser qu'il s'agissait également de sécurité publique, de santé publique et de transports... publics. Ce qui veut dire – je n'ai pas à prendre la défense de mes amis socialistes – que le discours socialiste devenait, si on remet ce mot «public» dans le discours, parfaitement cohérent avec le débat que nous avons lors de la journée sans voitures.

M. Michel Ducret (R). Le genre de proposition contenue dans la présente motion revient sans cesse sur le tapis, mais les études ont montré que le coût du transport n'est absolument pas déterminant chez nous en Suisse, ou à Genève en particulier, dans le choix du mode de transport et de déplacement. Encore une fois, ce genre de considération consiste finalement à taper à côté du vrai problème et l'amendement socialiste ne change rien à mon intervention d'hier soir. Quant à l'endroit où il faut porter le réel effort, à savoir le réseau de campagne, cet amendement ne s'en occupe pas. La mesure proposée par cet amendement ne touchera donc pas les gens les plus concernés; elle ne fera que créer une inégalité de traitement, relevée à juste titre par l'Alliance de gauche, favorisant certains plus que d'autres. C'est tout ce qu'amènera l'amendement.

En outre, j'aimerais quand même rappeler que, en suivant le principe de subsidiarité, les transports publics relèvent de la compétence cantonale. C'est donc bien au niveau cantonal, voire régional, que ce genre de problème doit être traité et évoqué. Il faut dire une fois de plus que nous devons nous mêler de ce qui nous regarde, par exemple en matière de transport collectif, par exemple en nous préoccupant du problème de l'accès facilité aux véhicules des TPG en améliorant l'aménagement des arrêts de transports publics de manière à ce que l'on puisse entrer de plain-pied dans les véhicules surbaissés. Il s'agirait d'un réel effort à accomplir. Cela coûtera probablement plusieurs centaines de milliers de francs à

notre ville, mais il faudra le faire pour pouvoir améliorer l'usage des transports collectifs pour les gens les plus défavorisés et en même temps afin d'accélérer le service.

En l'état, cette motion porte sur un domaine qui, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, échappe à notre Conseil municipal. En outre, l'intervention de M. Deneys, au demeurant, met le doigt sur le problème financier. Si nous devons nous charger de la plus grande part des 107 millions de francs de subventions des TPG, en incluant le manque à gagner qu'implique la gratuité, cela ne représentera pas le budget du Grand Théâtre, mais l'équivalent du budget de la Ville de Genève. Il faudra bien contrebalancer cette dépense et trouver le financement pour les institutions qui sont actuellement à notre charge.

Cela montre une fois de plus, et cela devient une habitude, notamment de la part du groupe socialiste, que certaines personnes de l'Alternative ne s'accrochent pas de notre Constitution et qu'elles veulent sans cesse la revoir. J'aimerais qu'une fois ces gens soient simplement cohérents: qu'attendent les députés de leurs groupes, qu'attendent les députés socialistes, pour demander formellement une révision constitutionnelle et une nouvelle répartition des compétences Etat-communes et donc Etat-Ville? En tout cas à ce jour, les propositions effectives dans ce sens, émanant d'ailleurs de magistrats socialistes – je me plais à le relever – se sont heurtées à une ferme fin de non-recevoir du même groupe socialiste municipal. Je ne veux pas me prononcer personnellement ce soir sur l'opportunité de telles propositions, mais ce que je relève, c'est que, si l'Alternative est si mal dans le cadre constitutionnel actuel, je ne comprends pas pourquoi elle ne propose pas elle-même des changements et qu'elle refuse systématiquement de tels changements chaque fois qu'ils sont proposés!

En l'état, cette motion n'est finalement pas de notre domaine. Elle tombe, je le rappelle, à côté de ce qu'il est nécessaire de faire en matière de déplacement dans l'ensemble de notre canton et de notre région. Cette motion représente donc un mauvais combat, qui risque en plus de nous faire manquer de moyens financiers pour développer ce qui doit être développé et améliorer ce qui doit être amélioré. Voilà pourquoi le groupe radical ne peut suivre cette motion, amendée ou non; de plus, il est absolument inutile d'encombrer nos commissions municipales avec des sujets qui ne sont pas de notre compétence.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Notre groupe s'est exprimé par la voix de notre chef de groupe, M. Christian Zaugg, qui n'a pas envenimé la situation. Je pense pourtant qu'il y a un certain nombre de détails qui ont été abordés dans cette salle, mais il faut rappeler certains souvenirs: 300 000 francs ont été dépensés pour la journée sans voitures de cette année, dont 20 000 francs de publicité. Vous multipliez cela par 365 jours et je vous laisse faire le calcul, Mesdames et Mes-

sieurs, car il sera très simple. Je pense que, étant donné que nous sommes représentés au Grand Conseil, et je crois que tous les partis qui sont dans cette salle y sont représentés, la discussion afin d'établir la gratuité des transports publics appartient à ce même Grand Conseil. Cependant, faites les calculs: cela représente 107 millions, plus le reste. La question est de savoir quelle sera la participation de la Ville de Genève. La journée sans voitures du 22 septembre 2000 a déjà coûté 300 000 francs; ce chiffre peut être multiplié par 44 communes et vous obtiendrez des chiffres au niveau de la Ville et du Canton de Genève. Qu'allons-nous dégrever sur le plan social? Je me le demande. Ne devrions-nous pas discuter plutôt d'une baisse des tarifs des transports publics? Cette mesure serait plus équitable.

Je me demande si les groupes politiques du Conseil municipal sont en contact avec les députés du Grand Conseil? J'ai déjà posé deux fois cette question depuis que je suis conseiller municipal, mais personne ne m'a répondu. Je ne sais pas si les Verts sont copains avec la présidente du Parti des Verts qui est députée au Grand Conseil. Vous. Les Verts, ne devez pas la voir, ou est-ce une inconnue? Posez-vous cette question. Les camarades socialistes, qui ont un M. Leuenberger comme conseiller fédéral socialiste, qui s'occupe des transports, lui ont-ils posé la question en ce qui concerne la gratuité des transports?

M. Gérard Deshusses (S). Non!

M. Jean-Pierre Lyon. Personne ne m'a répondu et vous voyez, même M. Deshusses me dit «non». Alors, Mesdames et Messieurs, si vous votez cette motion, il faudrait, pour faire le plus simple possible, la renvoyer à la commission des finances et je peux vous dire que le rapport reflétera exactement ce que mon collègue Zaugg vous a dit et ce que je vous ai dit. Lorsque nous vous montrerons les chiffres, aucun parti présent dans cette salle ne votera cette motion. Votez donc cette motion et vive les millions qui sauteront en l'air!

M. Georges Breguet (Ve). J'aimerais juste apporter un point de vue peut-être moins polémique sur la notion de gratuité ou pas des transports publics. Il est vrai que nous, les Verts, ne voulons pas aborder par cette motion le principe général de la politique des transports sur l'ensemble du canton. Les remarques du conseiller municipal Ducret, qui étaient très bien formulées, tombent juste en ce qui concerne le débat constitutionnel, et je profite de cette occasion pour vous dire que, en tout cas à titre personnel, je serais pour une constituante à l'heure actuelle, en ce qui concerne les nouveaux rapports constitutionnels entre la Ville et le Canton, mais c'est un autre débat et nous n'allons pas le faire ce soir.

Il y avait dans cette motion un aspect particulièrement pragmatique et limité. Nous espérons dans nos projets politiques pouvoir transformer un jour une partie du centre-ville. Nous souhaitons que la loi votée par le Grand Conseil permettant aux communes de favoriser les rues piétonnes pourra être effective, malgré le référendum qui est actuellement lancé contre cette loi. Nous sommes prévoyants, nous faisons de la politique pour l'avenir. Nous voulons donc fournir par rapport au centre-ville un argument – il ne s'agit pas de refaire l'ensemble de la politique des transports du canton, de la Suisse, de l'Europe et du monde – consistant à dire que les voitures, en partie, ne pourront plus parquer au centre-ville parce que nous allons transformer de nombreuses rues en rues piétonnes, mais qu'en contrepartie le centre-ville offrira la gratuité des transports publics. Le but de cette motion, et particulièrement sur ce problème, peut être élargi, comme l'a fait M. Deneys, avec intérêt d'ailleurs, et déboucher sur une étude pour quelque chose de plus grand. Je voulais, par mon intervention, expliquer un point de vue plus particulier que celui des personnes qui ont proposé cette motion.

M. François Sottas (AdG/TP). Nous avons été interpellés tout à l'heure par le groupe socialiste, suite à son amendement sur cette motion, mais nous pouvons constater que cet amendement ne remet pas en cause le fond de la motion. Celle-ci reste arbitraire et ne garantit pas une équité pour tous les habitants de cette ville. La ville comportant plus de quatre arrêts de bus par rapport au centre-ville, beaucoup de personnes devront payer 2,20 francs et cela ne changera pas le problème pour une bonne partie des habitants de cette ville. Cela ne réglera ni le problème des transitaires ni celui des pendulaires, puisqu'ils ne viennent pas de notre ville; donc seuls certains «privilegiés» profiteront de la gratuité des TPG au centre-ville. A notre avis, même l'amendement socialiste ne répond pas tout à fait à ce que l'on aurait pu attendre de cette motion.

Notre position restera donc la même et nous refuserons l'entrée en matière sur cette motion. Je crois que nous devrions nous préoccuper plus du problème actuel des TPG, c'est-à-dire qu'ils ne répondent pas à la demande des usagers, comme nous avons pu le constater dans la presse d'hier. Les TPG ont une vitesse commerciale inférieure à ce que nous pourrions attendre d'eux, aussi vaudrait-il mieux nous préoccuper de ce problème plutôt que de celui de la gratuité des transports publics.

M. Roger Deneys (S). Notre amendement essayait d'être assez vague en parlant de «centre-ville» sans préciser exactement les limites du périmètre concerné, dans la mesure où, à un moment donné, il faudra arrêter de mettre des distributeurs de billets et il est très difficile de définir la zone qui devrait être touchée par une telle mesure.

Il faut cependant garder en tête que l'idée d'un tel projet est de renforcer l'attractivité du centre-ville, sachant qu'il ne pourra jamais concurrencer les centres commerciaux qui se trouvent à l'extérieur de la ville, puisque nous avons déjà aujourd'hui trop de voitures en ville. Comment voulez-vous concurrencer des centres commerciaux qui vont s'installer toujours plus loin, avec des parkings toujours plus grands et qui favorisent les gens qui se déplacent en voiture. Le seul atout de la ville est de proposer des transports gratuits dans un périmètre, et je rejoins là les propos de M. Breguet, ce qui est une manière d'attirer les gens en ville. Actuellement, une autre tendance consiste à vouloir éviter que le centre-ville ne devienne un désert dépourvu d'habitants, donc il s'agit de trouver des moyens pour renforcer son attractivité. Les gens se plaignent du bruit et des nuisances et vont eux aussi habiter à l'extérieur de la ville. Qu'aurons-nous au centre-ville? Des bureaux et des voitures? Est-ce que nous voulons cela à long terme? Cette motion propose une mesure à étudier en commission, et je pense que c'est une erreur de la refuser d'entrée de jeu. Etudions, examinons quel périmètre définir, déterminons quels moyens et quelles compétences sont à mettre en œuvre, mais ne refusons pas cette motion dès l'entrée en matière.

M. Alain Comte (AdG/TP). Il y a des choses qui proviennent de M. Marquet ou de M. Deneys que je ne peux pas laisser passer. Que vont faire de votre mesure, Monsieur Marquet ou Monsieur Deneys, les habitants du Petit-Saconnex ou de Saint-Jean? Payer 2,20 francs jusqu'à Cornavin et avoir ensuite le bus gratuit, cela revient au même que de prendre sa voiture. Cette motion n'aura aucun effet sur les gens qui vont au centre-ville en voiture, s'ils doivent quand même payer 2,20 francs pour quatre ou cinq arrêts et ensuite bénéficier de la gratuité des transports publics. Expliquez-moi quelle est la différence pour tous ces gens-là? Le problème pour moi n'est pas de payer ou pas le bus au centre-ville. Si nous voulons donner quelque chose pour favoriser les utilisateurs des TPG, nous devons le faire pour les gens de condition modeste, j'en reviens à cela. Vous, les Verts et les socialistes, vous voulez faire du géographique, nous, Parti du travail, voulons faire du social. Voilà toute la différence entre nous.

M. Roger Deneys (S). Je ne vais pas polémiquer, mais il est vrai que, si je vais jusqu'au bout des propos qui ont été tenus, cela veut dire que les pauvres utilisent les transports publics et que les riches vont en voiture. Il y a aussi d'une certaine manière le besoin de renforcer l'utilisation des transports publics pour tout le monde. Je suis d'accord avec vous que mon périmètre concernant le centre-ville n'est peut-être pas juste et c'est bien pour cela qu'il faut l'étudier en commission. S'il faut en arriver à la conclusion que cet objet doit être examiné au niveau cantonal ou pas du tout, étudions-le d'abord en commission et ne le refusons pas dès le départ.

Le président. Nous allons procéder au vote. Nous avons deux amendements. Je mets d'abord aux voix l'amendement de M. Deneys, déposé pour le groupe socialiste, qui reformule complètement l'invite que je vous lis: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'engager des négociations avec les TPG sur la possibilité de rendre gratuits tous les déplacements en transports publics au centre-ville.»

Mis aux voix, l'amendement de M. Deneys est refusé par 31 non contre 27 oui (3 abstentions).

M. Alain Marquet (Ve). Je demande l'appel nominal pour le vote sur la motion.

Le président. Etes-vous suivi? (*Plus de quatre conseillers municipaux lèvent la main.*) Oui.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). S'il y a un vote nominal sur l'acceptation de la motion, elle doit être liée au renvoi à la commission des finances, parce que cela peut changer le vote de certaines personnes. Pour ma part, si ce vote n'est pas lié au renvoi à la commission des finances, je ne l'accepterai pas.

Le président. Cela ne sera pas lié, Monsieur Lyon, il faut séparer le vote sur l'acceptation de la motion et le renvoi de celle-ci à la commission des finances.

Le deuxième amendement est celui que M. Marquet a déposé lors de notre séance d'hier soir. M. Marquet a amendé son propre texte de la façon suivante: «... les tronçons de lignes de tramways reliant la gare de Cornavin, le rond-point de Plainpalais et le rond-point de Rive»; ce texte annule et remplace la fin de l'invite.

Mis aux voix, l'amendement de M. Marquet est refusé par 32 non contre 24 oui (quelques abstentions du PDC et une abstention de M. Lyon).

Le président. Nous allons procéder au vote à l'appel nominal concernant la motion N° 118 et ensuite nous voterons le renvoi de celle-ci à la commission des finances.

Mise aux voix à l'appel nominal, la motion est acceptée par 32 oui contre 31 non (1 abstention.)

Ont voté oui (32):

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC), M^{me} Nicole Bobillier (S), M. Didier Bonny (DC), M. Georges Breguet (Ve), M. Roberto Broggin (Ve), M. Olivier Coste (S), M. Philippe Cottier (DC), M^{me} Diana de la Rosa (S), M. Roger Deneys (S), M. Gérard Deshusses (S), M. Jacques François (AdG/SI), M. René Grand (S), M^{me} Vanessa Ischi (Ve), M. Roman Juon (S), M. Daniel Künzi (AdG/SI), M^{me} Ruth Lanz (AdG/SI), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Pierre Losio (Ve), M. Alain Marquet (Ve), M^{me} Christina Matthey (Ve), M. Jacques Mino (AdG/SI), M. Souhail Mouhanna (AdG/SI), M^{me} Isabel Nerny (AdG/SI), M. Paul Oberson (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M. Jean-Pascal Perler (Ve), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Sandrine Salerno (S), M. Guy Savary (DC), M. Daniel Sormanni (S), M^{me} Marie Vanek (AdG/SI), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

Ont voté non (31):

M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M^{me} Sophie Christen (L), M. Alain Comte (AdG/TP), M^{me} Renate Cornu (L), M^{me} Eustacia Cortorreal (AdG/TP), M^{me} Barbara Cramer (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Guy Dossan (R), M^{me} Michèle Ducret (R), M. Michel Ducret (R), M. Alain Dupraz (AdG/TP), M^{me} Héléne Ecuyer (AdG/TP), M. Alain Fischer (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M^{me} Monique Guignard (AdG/TP), M. Jean-Marc Guscetti (L), M. Jean-Marie Hainaut (L), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M. François Harmann (L), M. Guy Jousson (AdG/TP), M. André Kaplun (L), M. Pierre Maudet (R), M. Mark Muller (L), M. Jean-Luc Persoz (L), M. Peter Pirkl (L), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Reichenbach (L), M. Alain-Georges Sandoz (AdG/TP), M. Armand Schweingruber (L), M. François Sottas (AdG/TP), M^{me} Marie-France Spielmann (AdG/TP).

S'est abstenu (1):

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (15):

M. Pierre de Freudenreich (L), M^{me} Fatiha Eberle (AdG/SI), M^{me} Alice Ecuillon (DC), M. François Henry (L), M^{me} Liliane Johner (AdG/TP), M. Sami Kanaan (S), M^{me} Virginie Keller Lopez (S), M^{me} Michèle Künzler (Ve), M. Bernard Lescaze (R), M. Guy Mettan (DC), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Damien Sidler (Ve), M^{me} Evelyne Strubin (AdG/SI), M. René Winet (R).

Présidence:

M. Bernard Paillard (AdG/SI), président, n'a pas voté.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des finances est refusé par 37 non contre 19 oui (1 abstention).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'engager des négociations avec les Transports publics genevois sur la possibilité de rendre gratuits, pour les usagers des transports publics, les tronçons Rive-rond-point de Plainpalais et retour, ainsi que gare de Cornavin-place Neuve et retour.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

7. Motion de M. Roberto Broggin et M^{me} Monica Huber Fontaine: «Les bâtiments de la Ville de Genève méritent d'être entretenus» (M-119)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le patrimoine immobilier de la Ville mérite un entretien régulier;
- que le Conseil municipal n'est actuellement pas informé du suivi des travaux et des entretiens entrepris suite aux demandes de crédits;
- qu'une meilleure planification est garante d'une vraisemblable diminution des coûts d'entretien,

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à établir une liste accessible par Intranet pour les conseillers(ères) municipaux(les), mentionnant les dates des interventions (travaux, rénovations) effectuées sur les bâtiments de la Ville de Genève.

¹ Annoncée, 572.

M. Roberto Broggin (Ve). Ce projet de motion est né des réflexions que nous avons pu avoir à la commission des travaux, notamment lors de la demande de crédit supplémentaire pour les immeubles de la promenade du Pin. En effet, nous avons constaté qu'un certain nombre de travaux supplémentaires devaient être réalisés sur ces immeubles qui appartiennent à la Ville de Genève et qui ont une valeur patrimoniale certaine, immeubles qui avaient déjà fait l'objet d'une première demande de crédit il y a quelques années.

Nous avons pu constater (*brouhaha*) – si nous pouvions avoir un peu de silence... – lors des discussions de la commission des travaux qu'un certain nombre de données n'étaient pas disponibles et que les questions utiles que nous posions au chef du Service des bâtiments, M. Court, ne pouvaient recevoir de réponse étant donné que la Ville de Genève ignorait certains éléments concernant ces bâtiments; c'est pour cette raison qu'une demande de crédit supplémentaire a dû être présentée. La commission des travaux a donc pensé qu'il était peut-être opportun que la Ville de Genève et ses services puissent apporter aux commissaires des fiches et fournir un suivi sur les bâtiments de la Ville de Genève, ce qui permettrait d'avoir un meilleur entretien de ces immeubles.

Nous nous souvenons que la Ville de Genève avait fait un travail assez intéressant, ce qu'on appelle le RDB, le recensement du domaine bâti, réalisé vers la fin des années 80, début des années 90. J'ai repris les fiches s'y rapportant et j'ai remarqué, par exemple, que des immeubles comme ceux de la promenade du Pin ne figurent pas dans cet inventaire. Aussi pensons-nous qu'il serait utile que nous puissions avoir ces différents éléments à la disposition des services et du Conseil municipal. Nous savons que nous allons devoir nous livrer à des rénovations importantes sur des bâtiments patrimoniaux de la Ville de Genève qui se trouvent pour certains dans le quartier de Saint-Gervais, pour d'autres aux Grottes et à la rue de la Faucille. Concernant les travaux sur ces derniers immeubles, le Conseil municipal a voté le renvoi des propositions N^{os} 87 et 89 à la commission des travaux. La présente motion nous permettra d'avoir un suivi sur les différents bâtiments propriété de la Ville de Genève. Ce suivi sera utile autant pour la Gérance immobilière municipale, le Service d'architecture ou celui des bâtiments que pour celui de la conservation du patrimoine. Ainsi, lorsque les conseillers municipaux devront se prononcer sur des demandes de crédits pour des travaux ou des mesures d'entretien, nous pourrions avoir un synopsis sur les différents immeubles de la Ville. C'est pour cette raison que nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'accepter cette motion et de la renvoyer au Conseil administratif pour qu'il puisse nous présenter une proposition allant dans ce sens.

Le président. Je vous remercie de vous être exprimé dans ce brouhaha, car cela devient très pénible d'avoir des débats dans cette salle.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la motion est mise aux voix; elle est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à établir une liste accessible par Intranet pour les conseillers(ères) municipaux(les), mentionnant les dates des interventions (travaux, rénovations) effectuées sur les bâtiments de la Ville de Genève.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

8. Motion de M. Alain Marquet et M^{me} Monica Huber Fontaine: «Des matériaux innovants sur les toits de Genève» (M-120)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Ville de Genève doit participer à une politique dynamique de diversification de l'origine de l'énergie qu'elle utilise;
- que cette politique doit soutenir le recours aux énergies renouvelables;
- qu'il existe maintenant des possibilités de production photovoltaïques incluses dans des éléments d'architecture tels que les tuiles de toit;
- que ces éléments peuvent désormais parfaitement s'intégrer dans l'architecture sans porter atteinte au patrimoine;
- que ces possibilités pourraient être utilisées sur les toits genevois;
- que des expériences réussies se multiplient,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de privilégier le recours à des matériaux innovants tels que les tuiles solaires lors de la rénovation ou de la construction des bâtiments appartenant à la Ville.

¹ Annoncée, 572.

M. Alain Marquet (Ve). La question des toits solaires semble pleine d'avenir, parce qu'en effet poser des capteurs photovoltaïques sur les toits en ville comporte de multiples avantages. Pas de perte d'électricité durant le transport, puisque le consommateur se trouve juste en dessous de la source d'énergie, pas d'occupation de surface supplémentaire au sol, production en journée lorsque les besoins électriques sont les plus forts, pas de production de déchets, etc.; nous connaissons tout cela.

Les toits solaires sont aussi une possibilité pleine d'avenir, et notre pays en a déjà fait la preuve dans de nombreux endroits et par de multiples réalisations. La plus symbolique étant sans doute la toiture en tuiles solaires du centre de stockage des céréales et du centre hippique de Berne en 1999. Il est d'une puissance de crête de 200 kW, soit près de 15 000 kW par an. Sans vouloir faire de publicité, je citerai bien volontiers la société Atlantis, qui s'est chargée de la pose de ces fameuses tuiles solaires que nous entendons défendre par notre motion. Je citerai encore comme exemple celui très parlant de la ville de Schönau, en Allemagne, qui a décidé de se mobiliser pour la production la plus large possible d'électricité d'origine photovoltaïque, et l'on arrive maintenant – vous me direz que c'est bien modeste – à 25 W par habitant, mais c'est quand même 40 fois la moyenne nationale.

Sans avoir comme objectif d'obtenir à Genève des performances aussi élevées, nous pensons que Genève peut effectivement mieux faire par l'utilisation de ces tuiles solaires qui sont parfaitement intégrables au patrimoine bâti, sans atteinte à son aspect. Plus politiquement, je dirai que ces tuiles solaires seraient l'expression d'une volonté progressiste de substituer enfin des énergies renouvelables à des sources d'énergie que nous utilisons pour le moment et qui sont, dans une large mesure, limitées. Cette volonté progressiste, comme je l'ai dit hier à propos des trams, nous la trouvons dans la mobilité nouvelle qui se met en place dans notre ville. Nous souhaitons, par cette motion qui fait suite à la motion N° 118, qui vise à encourager l'utilisation des Transports publics genevois, la trouver également sur les toits de nos bâtiments.

Préconsultation

M. Pierre Reichenbach (L). Certes, M. Marquet a raison sur les propositions qu'il nous fait, mais pourquoi ne pas donner une bibliothèque à M. Ferrazino! Quand on pense que le Conseil administratif a répondu hier soir à une motion qui allait dans ce sens-là, la motion N° 134! Dans sa réponse, celui-ci explique les moyens écologiques qui seront mis à la disposition de la Ville de Genève. Je crois qu'on commence à présenter des projets inutiles et que, à force d'insister et de vouloir remettre l'ouvrage sur le métier, nous allons peut-être empêcher que le travail qui devrait se faire soit effectué.

Il n'y a pas uniquement l'énergie solaire qui est intéressante, mais il y a aussi l'énergie thermique pour l'eau chaude. Je déposerai donc la semaine prochaine une motion qui concernera M. Ferrazino et je vous donnerai le nom des entreprises spécialisées en énergie thermique. Il y a une bibliographie qui existe que vous avez d'ailleurs chez vous! De plus, pour me faire valoir un petit peu à la télévision, qui filme nos débats, je dirai, chers collègues, que je suis ingénieur et que je m'en occupe! Ce n'est pas sérieux. Je pense que le solaire est quelque chose de beaucoup plus sérieux que des verbiages politiques et qu'il faut utiliser cette énergie sérieusement, comme le Conseil administratif l'a dit. Cessons donc de remettre sans arrêt en cause ce qui a déjà été décidé depuis longtemps.

M. Michel Ducret (R). C'est à se demander à quelle majorité appartient le Conseil administratif. C'est absolument incroyable cette manie rémanente du groupe des Verts de déposer systématiquement, tous les six mois, des motions qui vont dans le même sens, comme si le Conseil administratif avait encore besoin d'encouragements pour aller dans la direction notamment du recours aux énergies renouvelables. Je vous rappelle que la Ville de Genève est en tête certainement de bien des municipalités en matière d'économie d'énergie et que nous avons un Service de l'énergie qui fait un travail remarquable.

Nous avons déjà traité et débattu en commission de ce genre de motions, qu'elles traitent de la végétalisation des toits ou des tuiles solaires, nous en avons déjà parlé en long, en large et en travers. Quel besoin de se faire plaisir et de se valoriser, d'en parler tous les six mois, de remettre en avant le même sujet? Est-ce que cela justifie l'existence du Conseil municipal que de traiter tout le temps des mêmes choses autour d'une table de commission et de faire quelques déclamations, voire quelques déclarations publicitaires devant le Conseil municipal sur certains produits nouveaux chaque fois qu'il en sort un? Nous pouvons continuer longtemps ainsi, mais nous n'avancerons pas. Je constate que la Ville de Genève et les Services industriels font un énorme travail en matière d'économie d'énergie et en matière de recherche d'énergies alternatives. Il y a effectivement un progrès concernant les tuiles; malheureusement, les tuiles solaires restent malgré tout relativement brillantes et, pour l'instant, la Commission des monuments, de la nature et des sites s'oppose systématiquement dans les lieux protégés à ce que l'on mette des matières brillantes sur les toits. Et je pense aussi que la multiplication de matières qui présenteraient des reflets brillants n'est pas souhaitable. Cela étant, le jour où on arrivera à avoir des tuiles mates qui peuvent capter de l'énergie, ce sera tant mieux, et je suis sûr que la Ville de Genève sera la première à utiliser les possibilités dans cette direction.

Je veux dire que, ce soir, nous parlons une fois de plus d'un sujet dont nous avons déjà débattu et traité. Une fois par législature cela pourrait suffire; je crois

que c'est déjà la deuxième fois et, si c'est la première, j'espère que nous n'en parlons plus durant les trois années à venir.

M. Gérard Deshusses (S). Le groupe socialiste pense que c'est un sujet dont nous débattons déjà largement, c'est pourquoi nous ne prendrons pas la parole trop longuement. Nous désirons simplement que les motions N^{os} 120 et 121 soient renvoyées à la commission des travaux, et c'est là que nous reprendrons nos débats, car ici ce n'est pas le lieu.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à la majorité (opposition des Partis libéral et radical).

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des travaux est accepté à la majorité (opposition des Partis libéral et radical).

Le président. Nous allons terminer notre séance, car il reste à peine plus de cinq minutes et nous risquons de devoir arrêter de traiter la motion suivante au milieu du débat.

Des voix. C'est la même motion que celle dont nous venons de traiter!

Le président. Très bien. Nous allons donc débattre de la motion N^o 121 dans la foulée de la motion N^o 120.

9. Motion de MM. Alain Marquet et Jean-Pascal Perler: «Des matériaux innovants sur les toits de Genève (bis)» (M-121)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Ville de Genève participe et doit continuer à participer à une politique dynamique d'économie d'énergie;
- que cette politique doit soutenir le recours aux moyens d'isolation disponibles et respectueux de l'environnement et du patrimoine architectural;

¹ Annoncée, 572.

- que la végétalisation représente une importante possibilité d'isolation et de gestion cohérente de l'eau pluviale;
- que des expériences réussies se multiplient,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de fournir un bilan des réalisations passées, en cours ou projetées en la matière;
- de privilégier le recours à des techniques reconnues, telles que la végétalisation lors de la rénovation ou de la construction des bâtiments appartenant à la Ville.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Pour ceux qui ont dit que la présente motion est la même que celle que nous venons de traiter, je précise que cela est faux. Il semblerait que certains préopinants accusent les Verts de venir discuter tous les trois mois de ce genre de motion. Le temps passe vite, je le sais bien, mais j'aimerais rappeler une certaine date qui fut une défaite pour les Verts et une victoire pour les toits «verts». En effet, le 18 novembre 1993 – il y a sept ans, Monsieur Ducret, et non trois mois – j'avais développé la motion N° 1157 avec M^{me} Michèle Künzler pour demander la réalisation de toits «verts» sur les seules et uniques constructions que la Ville de Genève faisait à l'époque, soit les écoles. Nous n'avions pas demandé de rénovations dans cette motion, parce qu'il y avait peut-être des surcoûts. Cette motion a été refusée par 34 non contre 30 oui et il y avait eu deux abstentions. Le Conseil municipal comptait alors 40 conseillers à droite et 40 à gauche, cherchez l'erreur.

J'ai repris certaines petites interventions concernant cette motion N° 1157 et, comme par hasard, j'ai trouvé deux interventions négatives de la part de M. Ducret et de M. Reichenbach que nous avons déjà entendus tout à l'heure. Je ne les mets pas en cause, c'est uniquement pour l'anecdote, car je ne voudrais nullement vexer ces collègues tout à fait corrects. Simplement, pour la petite histoire, M. Ducret n'était pas contre sur le fond, mais, finalement, en cette période de situation économique défavorable, il considérait que les toits «verts» étaient un luxe. M. Reichenbach nous avait quant à lui parlé d'une mauvaise expérience à la Fondation HLM. Il s'agissait d'une végétalisation réalisée dix ans auparavant, donc en 1973 – cet exemple remonte aussi à trente ans! – sur un toit rénové, c'est-à-dire sur un toit qui ne s'y prêtait pas. Moralité, M. Reichenbach, à l'époque, préférait les tuiles aux toits végétalisés. Sur ce, M^{me} Burnand, qui était d'habitude assez réservée, a répondu favorablement en séance plénière sur la motion en disant que nous avons effectivement fait beaucoup de progrès sur l'étanchéité et que, même en cas de vote négatif du Conseil municipal, l'administration planche-

rait sur le dossier. C'est ce que M^{me} Burnand a fait, malgré la défaite des Verts, qui avaient proposé cette motion. L'administration a quand même procédé à des réalisations sur de toits végétalisés.

Je prends la réponse à la motion N° 134 qui dit, dans l'annexe, que des expériences de toits «verts» ont été réalisées à l'école de l'Europe aux Charmilles, à la station-abri du rond-point de Rive, à l'école des Allobroges – cela a été fait en collaboration avec la commune de Carouge – ainsi qu'à l'école de De-Budé, suite à sa rénovation. Nous avons appris, dans cette même réponse, qu'il n'a malheureusement pas été possible, à l'école Peschier, qui va ouvrir ses portes en 2001, de faire un toit végétalisé, cela pour éviter des problèmes d'étanchéité. Alors, les Verts n'ont pas de reproches à faire au Conseil administratif, mais souvent ils en veulent à l'administration qui fait vraiment de la résistance.

Toujours est-il que, grâce à l'association Convive – je la nomme ce soir parce que je pense qu'elle le mérite, cette association, dont un ancien député des Verts est le président, lutte pour le construit vivant et végétalisé – qui a collaboré avec l'administration et qui lui a donné beaucoup d'informations, on peut voir qu'il y a maintenant des réalisations concrètes. D'autre part, le Restaurant Le Lacustre, dont le bâtiment appartient, je crois, à la Ville, possède un toit végétalisé. Cela n'a pas été indiqué, mais toujours est-il que c'est aussi une végétalisation.

L'objectif de cette nouvelle motion, sept ans après, est de remettre la presse, parce que, malheureusement, après deux législatures, les anciens conseillers municipaux ne sont pas vraiment au courant de ce qui s'est fait, c'est pour cela qu'il faut quand même revenir régulièrement devant le Conseil municipal, tous les cinq ou sept ans, Monsieur Ducret, pour annoncer que les toits «verts» sont une alternative aux toits plats et aux tuiles solaires, qui découlent d'une nouvelle technologie, c'est-à-dire qu'il faut dans tout projet étudier la possibilité de les réaliser. C'est pour cela que je vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'accepter cette motion et de la renvoyer directement au Conseil administratif, parce que, en l'occurrence, il s'agit d'une vieille affaire dont on connaît toute la problématique. J'aimerais simplement résumer les deux invites de cette motion, qui sont, premièrement, de fournir un bilan des réalisations passées, en cours ou projetées et, deuxièmement, de privilégier, si cela est possible, la végétalisation des toits dans tout nouveau projet de construction. Cela est d'autant plus d'actualité qu'en 2001 le Conseil administratif va engager une déléguée à l'Agenda 21 et que cette personne aura besoin de ce genre de bilan et voudra savoir ce que fait la Ville en la matière. Tant au niveau des comptes que du budget, les Verts ressentent toujours une certaine frustration, parce que toutes les réalisations qui vont dans le sens de l'environnement ou du développement durable sont traitées d'une manière fort discrète. Je crois qu'il est temps d'ouvrir toutes ces réalisations au grand public pour montrer que la Ville de Genève œuvre dans le sens du développement durable.

Préconsultation

M. Pierre Reichenbach (L). M. Perler a raison de dire que les choses ont évolué, que les professionnels ont trouvé des systèmes d'isolation qui fonctionnent, mais je dirai à M. Perler, quand il nous fait une leçon de choses, que j'ai eu la chance de participer personnellement à des réalisations de toits végétalisés! Je peux vous signaler que j'ai réalisé cinq ou six toitures végétalisées dans le cadre de mes fonctions et de ma profession et je ne crois pas que dans cette salle il y en ait beaucoup qui l'ont fait. Quand ce que l'on propose est juste, je le dis; si c'est pour un bilan, je suis tout à fait d'accord, mais si c'est pour demander à la Ville de Genève d'augmenter des prestations en la matière, je dirai qu'elle le fait déjà. Mon point de vue est que l'on peut demander un bilan, c'est la première chose à faire, mais quant à dire de réaliser des toits végétalisés, puisque cela se fait, pourquoi essayer d'enfoncer les portes ouvertes?

M. Georges Queloz (L). M. Perler nous a rafraîchi la mémoire, mais j'aimerais maintenant lui rappeler quelque chose afin de lui rafraîchir la sienne. Quand il s'agissait d'aménager la couverture des voies CFF à Saint-Jean, à laquelle il a souscrit et pour laquelle il a voté (*M. Perler discute*) – si M. Perler voulait bien écouter – que nous ont proposé les Verts et qu'ont-ils voté? Du bois et du béton et, tenez-vous bien, du bois exotique!

M. Robert Pattaroni (DC). Voici encore une petite note d'impertinence: tout à l'heure M. Ducret... mais où est M. Ducret?

Le président. Il est à la buvette.

M. Robert Pattaroni. M. Ducret disait donc que, vu la majorité que nous vivons, ce genre de vœux qui a été formulé dans la précédente législature aurait déjà dû être réalisé. Alors, je répète que, à propos du sujet traité par cette motion – que nous voterons, c'est pour cela que je suis à l'aise d'intervenir – nous nous demandons pourquoi, avec quatre conseillers administratifs de l'Alternative sur les cinq que compte le Conseil administratif, cela ne va pas plus vite. Pourquoi ne met-on pas du vert sur tel ou tel toit et du vert sur tous les bâtiments de la Ville en ville? Monsieur le président, vous qui êtes bien placé, vous direz aux représentants du Conseil administratif qu'il faudrait quand même qu'ils exécutent ce que leurs propres partis demandent.

Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de fournir un bilan des réalisations passées, en cours ou projetées en la matière;
- de privilégier le recours à des techniques reconnues, telles que la végétalisation lors de la rénovation ou de la construction des bâtiments appartenant à la Ville.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions.

Néant.

Séance levée à 19 h 05.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2214
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2214
3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner les comptes rendus administratif et financier de l'exercice 1999 (PR-50 A). Troisième débat.....	2215
4. Motion de MM. Paul Oberson, Jean-Pascal Perler, Jacques François, Jacques Mino, François Sottas, Daniel Künzi, Roman Juon, M ^{mes} San- drine Salerno et Eustacia Cortorreal: «Favorisons les échanges entre municipalités sur la problématique de la démocratie locale et de la participation politique» (M-130)	2219
5. Résolution de MM. Georges Breguet, Olivier Coste, M ^{mes} Anne- Marie von Arx-Vernon, Renate Cornu, Eustacia Cortorreal, M. Pierre Maudet et M ^{me} Marie Vanek: «Soutien à la candidature genevoise concernant le Forum permanent pour les affaires autochtones» (R-30)	2231
6. Motion de M. Alain Marquet et M ^{me} Michèle Künzler: «La Ville encou- rage l'utilisation des TPG» (M-118). Suite de la préconsultation	2235
7. Motion de M. Roberto Broggini et M ^{me} Monica Huber Fontaine: «Les bâtiments de la Ville de Genève méritent d'être entretenus» (M-119) ...	2250
8. Motion de M. Alain Marquet et M ^{me} Monica Huber Fontaine: «Des matériaux innovants sur les toits de Genève» (M-120)	2252
9. Motion de MM. Alain Marquet et Jean-Pascal Perler: «Des matériaux innovants sur les toits de Genève (bis)» (M-121)	2255
10. Propositions des conseillers municipaux	2259
11. Interpellations	2259
12. Questions	2259

La mémorialiste:
Marguerite Conus